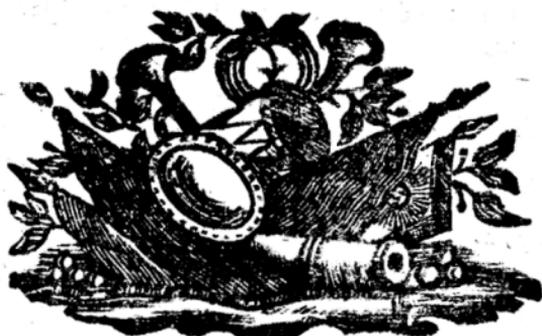


JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. SEPTEMBRE

1777.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

V

In-douze

Vocabulaire pour apprendre la Langue allemande. *Cologne*

Voix (la) du Pasteur, discours familiers d'un Curé à ses paroissiens pour tous les Dimanches de l'année, 2 vol. 1768.

Voltaire (Mr. de) peint par lui-même , avec son portrait 1769.

Voyages récréatifs du Chevalier de Quevedo, écrits par lui-même , *Paris* 1756.

Voyage de Robertson aux terres australes, *Amsterdam* 1767.

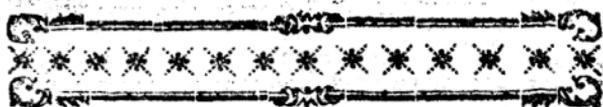
Voyage , ou Journal d'un voyage de Constantinople en Pologne , par le P. Boscowich, 1772.

Voyage en Sicile , & dans la grande Grèce, traduit de l'allemand , *Lausanne* 1773; *Livre nouveau.*

Voyage de la raison en Europe , par Mr. Caraccioli , *Paris* 1772.

Voyage ou Journal d'un voyage autour du monde par Bancks & Solander, 3 vol. 1773.

Voyages historiques & politiques de Suisse, d'Italie & d'Allemagne, 3 vol. fig.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. SEPTEMBRE

1777.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Mémoires de la guerre d'Italie, depuis l'année 1733 jusqu'en 1736 par un ancien militaire, qui s'est trouvé à toutes les actions de ces trois fameuses campagnes. A Paris, chez la veuve Duchefne, à Liege chez Orval-Demazeau, 1777. Un vol. in-12 de 300 pages.

ON ne connoit que quatre écrivains qui aient parlé de cette guerre avec quelque détail. L'un est un anonyme qui a donné les mémoires du maréchal de Villars, imprimés

F 2

més

més à La Haye en 1736. Le second est Mr. Massuet, dont l'ouvrage est intitulé: *histoire de la présente guerre*, imprimé à Amsterdam en 1735. Le troisieme est l'auteur du *dictionnaire des sièges & des batailles*. Le quatrieme est un Allemand qui nous a donné en sa langue un livre intitulé: *histoire de la guerre & de l'état de l'Europe*. Notre auteur fait voir les défauts, & l'inexactitude de ces différens ouvrages, & croit avoir mieux réussi à écrire le vrai. Nous sommes tentés de croire que ses prétentions sont fondées. Il raconte avec une extrême simplicité, & sans s'embarasser en aucune maniere des ornemens du stile, tout ce dont il a été lui-même témoin. Nous croions que ces mémoires doivent servir de guide pour cette partie de l'histoire du regne de Louis xv. Tout militaire qui raconte avec impartialité les tristes ravages de la guerre, qu'il a vûs par lui-même & où il a souffert, jouit de l'autorité du chef & du héros des Troiens qui disoit à la Reine de Carthage:

Quæque ipse miserrima vidi

Et quorum pars magna fui.

Cependant pour saisir le vrai état d'une armée, de ses évolutions, de ses opérations extrêmement compliquées au jour d'une bataille, il ne suffit pas d'y avoir été présent. Notre historien le remarque lui-même: "il est positif que celui qui est à la droite, ou par sa position, ou par les obstacles du terrain

rein même , ne peut pas voir ce qui se passe à la gauche , je ne dis pas d'une armée , mais d'une brigade , & même d'un régiment ; d'ailleurs il est des personnes qui jugent mal des choses dans ces occasions-là ; ils croient voir les objets d'une toute autre façon que celui qui est assez heureux pour les envisager de sang froid. Voilà ce qui cause la diversité des sentimens dans les récits „ Il va plus loin , & prétend que les relations mêmes des généraux commandans ne sont pas absolument à l'abri de l'erreur. Il cite à cette occasion un passage du célèbre Folard , qui contient peut-être des assertions trop générales , mais qui ne laisse pas d'être très-souvent vérifié à bien des égards. “ Je n'ai „ jamais fait grand cas , ni ajouté beaucoup „ de foi aux lettres que les généraux d'ar- „ mée écrivent à la cour , après la perte ou „ le gain d'une bataille , ou d'une entre- „ prise manquée ; il n'y a ordinairement que „ des faussetés qu'ils ont intérêt d'y fourrer , „ soit pour se disculper de leur mauvaise „ conduite aux dépens de ceux qu'ils em- „ ploient à l'exécution de leurs ordres , soit „ pour s'attribuer tout le succès de tout , ou „ du moins de la plus grande partie de l'hon- „ neur de la journée , lorsqu'elle a réussi , & „ omettent souvent les actions de ceux qui „ s'y sont signés le plus , & auxquels ils „ doivent le succès d'une bataille , qu'ils „ eussent perdue sans eux : ce que je n'ai „ que trop souvent remarqué dans ces fortes „ de piéces , qui me sont tombées entre les

Hist. de
Polybe, t.
4. p. 172.

„ mains, lorsque j'avois été témoin du con-
 „ traire ; tout cela m'a jetté dans une telle
 „ défiance sur ce qu'ils écrivent , que j'ai
 „ cru n'avoir rien de mieux à faire que de
 „ m'en rapporter aux lettres & aux relations
 „ des officiers particuliers qui n'ont guere
 „ d'intérêt à mentir , lorsqu'ils écrivent à
 „ leurs amis : c'est sans doute le meilleur
 „ parti qu'un historien puisse prendre ; elles
 „ peuvent donner de grands éclairciffemens ,
 „ en les conciliant ensemble ; ce qui n'est
 „ pas difficile à un homme du métier , lorf-
 „ qu'il veut se donner cette peine , & qu'il
 „ aime la vérité „

Après ces observations préliminaires l'au-
 teur rend compte des moyens qu'il a em-
 ployés pour ne pas tromper le lecteur , &
 rassembler avec sûreté les différens traits qui
 doivent concourir au tableau général d'une
 bataille , d'un siège &c. “ Je m'attachois ,
 „ autant qu'il étoit possible , à faire un jour-
 „ nal exact de tout ce qui se passoit à l'ar-
 „ mée , soit en m'informant de tout ce qui
 „ se disoit à l'ordre , ou en m'informant
 „ avec les officiers de divers régimens de
 „ tout ce qui s'étoit passé dans leurs corps
 „ aux actions où ils se trouvoient , princi-
 „ palement de celles qui étoient assez inté-
 „ ressantes pour les transmettre au public „

L'événement que l'auteur rapporte avec
 le plus de détail est la sanglante bataille de
 Parme en 1734. Après avoir rapporté quel-
 ques relations , qu'il croit être fautive , il
 nous donne celle qu'il pense être véritable.
 Cette manière de comparer les récits est sans

doute fort propre à faire sortir le vrai, mais elle suppose beaucoup d'intelligence & d'attention de la part du lecteur. A l'issue de la description de cette bataille, l'auteur rapporte un événement bien propre à faire voir l'extrême volubilité de la victoire, si on peut parler de la sorte, & combien des circonstances peu importantes par elles-mêmes & qu'il a été impossible de prévoir, ont d'influence sur le sort des armées. " Nos généraux ordonnerent ensuite que toute l'armée couchât sur le champ de bataille les armes entre les bras; on établit quelques postes & on ordonna des patrouilles pendant la nuit le long du grand chemin; vers minuit deux de nos patrouilles s'étant rencontrées crièrent en même-tems, *qui vive*, & sans attendre la réponse elles firent feu l'une sur l'autre; nos soldats excédés de fatigue & de lassitude dorment profondément; s'étant éveillés en sursaut au bruit de ces coups de fusil, croiant que c'étoit l'ennemi, ils furent bien vite debout, & sans ordre ni commandement, ils firent aussi-tôt une décharge qui commença à la droite par la brigade de Souvré, suivit toute la ligne jusqu'à la gauche; la seconde ligne en fit de même, & ainsi des autres. La moitié de l'armée auroit dû périr de son propre feu, il n'y eut heureusement qu'un homme de tué & cinq ou six de blessés. Cette décharge qui se suivoit comme un feu de rampart, retentit si fort que les ennemis entendirent le bruit de leur camp; elle y causa un si grand désordre que les officiers ne pouvant contenir leurs soldats, furent

obligés de lever leur camp & de marcher nuit & jour, ce qui leur fit perdre beaucoup de monde par la désertion „

“ Pareille aventure , à-peu-près , arriva en 1674 à l'armée du grand Condé , la nuit après la bataille de Seneff , avec cette différence , que les deux armées étoient fort près l'une de l'autre , & que chacune excédée de fatigue dormoit tranquillement sur le terrain où la nuit qui étoit survenue l'avoit surprise , & où elle avoit fait cesser le combat ; tout-à-coup les deux armées firent une décharge si subite , comme si elles s'étoient données le mot , qu'elle ressembloit plutôt à une salve de réjouissance qu'à un feu de bataille ; plusieurs soldats des deux armées furent tués ou blessés : l'épouvante fut si grande de part & d'autre que chacun se retiroit avec précipitation ; mais le prince de Condé arrêta son armée & la ramena aussi-tôt sur le champ de bataille où elle passa le reste de la nuit ; le prince d'Orange n'en fit pas de même , il l'abandonna entierement , & céda par sa retraite la victoire au prince de Condé „

A la fin de cette histoire l'auteur indique les causes principales des succès que les François eurent durant cette guerre en Italie. Il n'oublie pas la bonne intelligence où ils vécurent avec le Roi de Sardaigne , & nous osons assurer que sans cet avantage ils n'auroient pas fait plus de progrès que dans la guerre qui a suivi , & celles qui ont précédé. “ Enfin nous rentrâmes en France sains & saufs ; c'est peut-être la seule guerre qui ait eu

pour nous un succès solide & heureux. Cela n'est point étonnant ; nous avons pour nous le gardien des Alpes ; il nous en avoit ouvert amicalement les portes : d'ailleurs nous avons affaire à un Prince plus grand par ses sentimens d'héroïsme & de probité , que ses ancêtres ne l'étoient par la politique , la finesse & la ruse „

Recherches sur la préparation que les Romains donnoient à la chaux & sur la composition & l'emploi de leurs mortiers. Par Mr. de la Faye. A Paris chez Merigot 1777. 1. petit vol. in 8°.

Quelle force n'avoient pas le mortier & le ciment chez les Romains ! quelle solidité ne prenoient pas leurs enduits ! Quelques auteurs ont pensé que c'étoit la vétusté même des édifices , & leur extrême antiquité qui donnoit au ciment cette dureté & cette consistance qui fait d'un mur une seule masse (a) ; mais nos édifices étant

(a) Cette solidité paroît sur-tout dans les chemins des romains , dont quelques-uns étoient pavés de grands carreaux de marbre noir , & dans leurs ponts , dont quelques-uns subsistent encore comme des monumens irrécusables de leur grandeur. Le pont du Gard , à trois lieues de Nîmes , est un de ces monumens ; il sert à la fois de pont & d'aqueduc ; il traverse la rivière du Gardon , & fait la jonction de deux montagnes , entre lesquelles il est renfermé : il a trois étages , dont

si mal liés & si peu solides qu'ils ne peuvent atteindre ce degré de vétusté qui doit les consolider, il faut nécessairement renoncer à cette explication, & convenir que les Romains avoient des matériaux ou des méthodes différentes des nôtres.

Cette brochure qui n'est que de 83 pages, est remplie d'observations utiles & propres à ramener parmi nous les procédés & les succès des anciens. Dans ces sortes de recherches il ne faut point se flatter de découvrir d'abord le vrai dans toute son étendue, mais des expériences réitérées, variées, modifiées sur l'observation des effets, parviendront enfin à ressusciter les bonnes méthodes. Mr. de la Faye croit que l'art des Romains consistoit à bien préparer leur chaux, & à bien composer leur sable. Ils étoient la chaux & nous la noïons,

le troisième seroit d'aqueduc pour conduire les eaux de l'Eure jusqu'à un grand réservoir, d'où elles se répandoient dans l'amphithéâtre & la ville de Nîmes. Le pont d'Alcantara sur le Tage, est encore un ouvrage bien propre à donner une grande idée de la magnificence romaine; il a six cents soixante & dix pieds de long, & est composé de six arches, dont chacune a quatre-vingts pieds d'une pile à l'autre; & sa hauteur, depuis la surface de l'eau, est de deux cents pieds. Enfin on voit les débris du pont de Trajan sur le Danube, qui avoit vingt piles de pierres de taille, dont quelques-unes subsistent encore, hautes de cinquante pieds, larges de soixante, & éloignées les unes des autres de cent & soixante & dix. On ne finiroit pas si on entreprenoit de faire l'énumération des monumens merveilleux que nous ont laissé les anciens.

Il faut distinguer deux especes de chaux, la chaux en poudre & la chaux fusée (a); celle-ci qui ne seroit que pour les enduits, est celle précisément dont nous nous servons pour la construction: c'est la chaux broyée dans un bassin en la submergeant d'eau jusques à ce qu'elle ait perdu sa chaleur, & se convertissant en 24 heures, en une pâte qu'on mêle ensuite avec du sable sans aucune proportion, pour faire du mortier. Pour la construction, les Romains se contentoient de plonger leur chaux dans l'eau & de l'en retirer lorsqu'elle commençoit à bouillonner; alors ils l'entassoient; l'eau s'évaporeoit en fumée, & la chaux tomboit en poussière; elle seroit par ce moyen tant de secheresse & d'aridité qu'elle s'attachoit à

(a) Cette distinction paroît sur-tout dans un passage de Pline. *Ruinarum urbis ea maximè causa est, quòd furto calcis sine ferrumine suo, cœmenta componuntur, intrita quoque quò vetustior eò melior.* Hist. nat. l. 36. cap. 23. On a donné à ce passage bien des explications différentes. Voici celle qui nous paroît la véritable. La chaux fusée, *intrita*, qui seroit aux enduits, faisoit le fond de la chaux de construction; & la chaux en poudre, préparée comme il est dit ici, étoit mêlée à l'autre au moment où on l'employoit à la construction. Le naturaliste, témoin d'un abus qui s'introduisoit déjà de son tems, & qui consistoit à ne plus mêler la chaux en poudre avec la fusée, se plaint de ce retranchement: qu'il appelle un vol, *furto calcis*, & la chaux en poudre il l'appelle *ferrumen*, parce qu'elle donnoit à la chaux fusée la force, la constance & la ténacité du fer.

tous les corps qui l'environnoient & dont elle suçoit , pour ainsi dire , l'humidité. Selon Mr. de la F. il n'étoit alors plus question que de la mêler avec les matieres qui entrent dans la composition de différens mortiers. Mais nous croions qu'on la méloit encore avec de la chaux éteinte. En Italie, les Romains méloient au sable la pozzolane , & le tuf calciné ; mais ailleurs il falloit bien s'en passer , & cependant leurs constructions n'en étoient pas moins solides.

Mr. de la Faye distingue différentes especes de sable. Le sable de terre , dont les grains sont carrés ou triangulaires , & qui est rude au toucher , est celui que les Romains préféroient à tous les autres : celui de ravine est bon ; celui de terre qui est fin & qui est doux au toucher , ne fait pas un aussi bon mortier ; celui de riviere est meilleur , mais ne vaut pas le premier , parce qu'il s'arrondit en roulant dans l'eau ; celui de mer est moins bon : il ne peut pas être employé pour les enduits , attendu que ses grains rejettent le sel en dehors.

Si vous avez donc , dit Mr. de la Faye , du sable de terre , rude au toucher , vous mettrez dans un vaisseau quelconque trois mesures de ce sable & une mesure de chaux , vous ferez de ces matieres un mélange exact , que vous broierez ensuite , en y ajoutant la quantité nécessaire pour en faire un mortier gras. Pour le sable de terre , jaune , blanc ou rouge , fin & doux au toucher , il n'en faut que deux mesures avec une de chaux

en suivant le même procédé. Si c'est du sable de mer ou de rivière, fraîchement tiré de l'eau, vous en mêlerez deux mesures avec une de chaux, sans y ajouter de l'eau, attendu que ce sable contiendra ce qu'il faut pour faire un mortier très-gras en le broiant parfaitement.

On voit par ces formules que Mr. de la Faye exige une bien moins grande quantité d'eau, pour faire du mortier, que ce que nous en mettons. Voici comment il détermine la proportion de l'eau avec les sables qui seroient secs. Remplissez de ce sable, dit-il, une mesure quelconque, & après l'avoir pesé, mouillez-le comme s'il étoit fraîchement tiré de l'eau; faites-le peser ensuite, la différence qui se trouvera dans le poids, vous indiquera que pour chaque mesure de sable sec, il faut tant pesant d'eau. On peut aussi consulter utilement sur cette même matière, une petite dissertation qui a paru en 1774, *mémoire sur une découverte dans l'art de bâtir, faite par le sieur Lorient, & rendue publique par ordre de Sa Majesté.* A Paris chez Michel Lambert. un v. de 48 pag.

Mr. de la Faye a poussé ses recherches plus loin. D'après les colonnes factices, ou jugées telles, de l'église de Vezelai en Bourgogne, de St. Amand en Flandres (a) &c., il

(a) Les colonnes de l'église de Vezelai ne sont pas factices; elles sont de pierre du pays, fort dure, d'un gris terne, d'un grain égal & assez uni, quoiqu'il ne soit pas susceptible d'un beau

croit pouvoir renouveler l'art de faire des pierres avec de la chaux, du sable & des recoupes de pierres. On fait que c'est avec cette composition qu'avoit été faite autrefois la grande croix de Genève, & Mr. de la Faye a construit de la même matière, c'est-à-dire, de mortier de pierre, en 1774, un obélisque de 28 pieds de hauteur; mais faute de l'avoir construit sur une voûte & avec les précautions que prenoient les

beau poli. Le fût de ces colonnes est de 14 à 15 pieds de hauteur; elles sont de différentes grosseurs; & il est très-probable que les pierres dont elles sont formées, ont été tirées de la montagne même, sur laquelle l'église de Vezelai est située, ou l'on voit encore des carrières qui fournissent des pierres d'une qualité toute semblable. Du reste il y a du tems qu'on a dit que ces colonnes étoient factices. La tradition du pays est que Mr. le maréchal de Vauban, qui habitoit quelquefois la terre de Bazoches, à deux lieues de Vezelai, voulut s'assurer si ces colonnes étoient factices ou de pierre ordinaire, & qu'il en fit dégrader une des plus grosses. Les entailles qui furent faites alors dans la colonne, & qui ne sont point encore réparées, prouvent qu'elles sont de pierre du pays. Il n'auroit fallu que considérer le poids énorme de la voûte que soutiennent ces colonnes, pour être persuadé qu'elles ne pouvoient être factices; & la même considération doit persuader que les colonnes de St. Amand sont également de pierre naturelle. Les colonnes factices que l'on voit à Ste. Marie des Anges, église des Chartreux de Rome, se dégradent journellement, quoiqu'elles ne portent rien. --- On diroit que les architectes en voyant par tout des colonnes factices, ont voulu imiter Mr. de Buffon, qui prend le porphyre pour un assemblage d'oursins.

Egyptiens, pour opérer la dessication de la matière, il s'est apperçu qu'il a souffert dans sa base, & que la chaux qui a pompé l'humidité de la terre, n'a pû prendre à la base la même consistance que dans le reste de l'obélisque. Mr. de la F. prétend que c'est ainsi qu'ont été travaillées les voûtes & les colonnes des labyrinthes d'Egypte; mais c'est ce qu'on ne persuadera pas aisément à ceux qui ont bien lu Pline; & le passage même de cet auteur que l'on cite, insinue tout le contraire, lorsqu'on ne le défigure pas. Il est clair que dans ces sortes de controverses il faut interroger les monumens. Mr. de la F. a eu recours à un ministre (Mr. Bertin), qui a du goût pour les sciences & qui aime à les protéger. Il lui a remis un mémoire pour faire vérifier en Egypte si, dans les travaux des labyrinthes & des pyramides, on a employé des pierres factices. Hérodote, qui donne la description du labyrinthe, comme témoin oculaire, dit précisément (*Liv. 2.*) qu'il est composé en entier de pierres du país: il parle de plafonds ornés de sculptures sur la pierre, de colonnes & de revêtissemens de marbre blanc; & il ne dit pas un mot qui indique du stuc ou de la pierre factice. Cependant avant que de prononcer, il est juste d'attendre le résultat des observations & des recherches qu'on va faire sur les lieux.



Considérations sur l'état présent de la colonie françoise de St. Domingue, ouvrage politique & législatif, présenté au ministre de la marine. Par M. H. D. A Paris chez Grangé 1777. 2 v. in 8°.

Après quelques réflexions sur la révolte des colons anglois, dont l'auteur parle en bon & fidele ami du congrès, il examine successivement l'état présent de la colonie de St. Domingue; les propriétés des biens, & les droits qui y sont attachés; l'esclavage des Nègres, leurs mœurs, leurs inclinations; les moïens les plus sûrs de faire dans ce país une fortune honnête; l'agriculture, l'exploitation des terres, leurs différentes productions; les manufactures & autres objets de commerce; les monnoies, leur circulation, leur valeur &c. &c. L'auteur termine cette premiere partie par l'exposition des moïens qui peuvent procurer à la métropole, tout ce qu'elle est en droit d'attendre de l'établissement de cette colonie. Ces moïens sont l'agrandissement de la culture & la perfection du commerce. Il faut pour y parvenir, fixer les propriétaires dans leurs habitations, empêcher les étrangers de venir commercer avec la colonie, mais encourager le commerce de la colonie avec les colonies étrangères; ne permettre aux nationaux de consommer que la moindre partie des productions de la colonie, & de faire passer le reste

à

à l'étranger, permettre l'exportation libre des denrées, &c. &c.

Parmi ses observations sur les Nègres, il en est que le philosophe peut recueillir avec fruit pour réfuter les faux tableaux qu'on a fait si souvent de ces pauvres Africains, qu'on regardoit avec peine comme des hommes. “ Les Nègres n'ont pas le caractère atroce que la crainte & l'ignorance leur ont attribué; ils n'ont presque jamais porté sur leurs maîtres une main homicide, & c'est de nous qu'ils tiennent l'usage du poison. . . . Ils sont tendres, ils aiment la danse & les plaisirs, & ont beaucoup de dispositions à la musique. . . . Les plus grands dangers & la mort même n'effraient point les Nègres; ils sont plus courageux qu'il n'appartient à des hommes soumis à l'esclavage, &c. ”

L'état des Nègres en Amérique est vraiment digne de commiseration, quand ils étoient à un maître dur & cruel. “ L'esclave tremblant & famélique gémit accablé sous le poids des travaux: pour punir sa foiblesse, au lieu de la réparer, on fait ruisseler son sang sous les coups redoublés d'un fouet qui le déchire. Il craint de s'allier à sa compagne & de donner l'être à des enfans malheureux comme lui. Tantôt fugitif, tantôt affligé par les maladies, son désespoir augmente à chaque instant; il s'immole de ses propres mains au chagrin qui le dévore; ou tombe dans un dépérissement également fatal à celui qui

„ le persécute „. Mais il s'en faut bien que ce traitement soit général. L'auteur parle de la situation des Nègres d'une manière fort opposée à cette philosophie qui dénature tout en généralisant des excès particuliers, & en attribuant à la chose elle-même tout l'odieux qui est dans la manière. „ Sous un bon „ maître, le Nègre laborieux est plus heureux que ne l'est en France le paysan qui „ travaille à la journée : ses enfans sont „ élevés dans la maison principale, avec un „ soin particulier ; sa femme, compagne de „ ses travaux, est ménagée dans sa grossesse, „ & secourue dans tous ses besoins. . . „ Le jour d'hier est pour lui comme celui „ du lendemain ; il dort sans crainte des sergens, & boit sans payer les maltôtiers ; „ personne ne partage avec lui la poule qu'il „ a nourrie, le produit du grain qu'il a semé, ni le prix du poulain qu'il élève. Sa „ voix fait retentir les champs fertilisés, & „ donne à ses compagnons l'exemple de la „ joie : sa tâche est modérée, & dès qu'elle „ est finie, il n'est occupé que de ses plaisirs, &c „. On ne peut rien dire de plus conforme aux observations faites sur cette matière dans le Journal du 1 Juin 1777. p. 162.

Le but de l'auteur dans la seconde partie est de démontrer tous les abus, & de faire pressentir les objets d'une nouvelle législation capable de les rectifier. Il entre dans les plus grands détails sur le climat & son rapport avec les mœurs, sur la population libre

& celle des esclaves, sur l'affranchissement, le luxe & ses différens effets. Il le distingue en luxe de parure, & luxe de commodité. Il regarde avec raison ce dernier comme nécessaire aux liens de la société. Il est cependant banni de St. Domingue, & l'autre y est porté à l'excès. " L'homme qui porte sur lui pour dix mille francs d'habits ou de bijoux, demeure presque toujours dans un appartement sans meubles & sans tapisserie; il n'ose embellir l'intérieur de sa maison; il craint de s'attacher à ses propres biens, & même de trouver quelques plaisirs qui puissent le fixer; il veut être tous jours prêt à s'embarquer ",



Histoire de la Reine Marguerite de Valois, première femme du Roi Henri IV. Par M. A. Mongez, chanoine régulier, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Jacques de Provins. A Paris, chez Ruault; à Luxembourg chez l'imprimeur de ce Journal. Un vol. in-12. de 364 pages.

MR. Mongez s'étonne de ce qu'entre tant d'auteurs qui ont écrit la vie particulière des Princes, aucun n'ait entrepris celle de la Reine Marguerite de Valois. Il demande *s'ils ont été arrêtés, parce que tout dans la vie de Marguerite n'est pas un éloge?* Il rejette cette raison en disant d'après Henri IV: " Que les légèretés & les fautes des

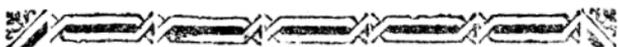
„ Princes instruisent , & qu'il est bon que
 „ la jeuneffe reconnoisse les écueils qui
 „ rompent les amitiés , enflamment les ani-
 „ moités , afin qu'elle s'en détourne „. Cette
 raison est très - bonne en elle - même , mais
 pour être sentie dans toute sa force , il faut
 que l'historien n'épargne point au vice les
 couleurs sombres & tristes pour en faire un
 tableau effrayant ; & ce n'est point-là le genre
 de Mr. l'abbé Mongez.

On trouve dans cet ouvrage un grand
 nombre d'anecdotes propres à éclaircir plu-
 sieurs endroits de l'histoire de France. L'au-
 teur les a rassemblées avec soin & les pré-
 sente avec intérêt ; mais il paroît qu'il est
 un peu moins versé dans les règles de la
 logique que dans les annales de la France.
 Après avoir établi que le mariage de Mar-
 guerite de Valois avec Henri IV , étoit nul ,
 après avoir dit expressément “ Marguerite &
 „ lui étoient parens au troisieme degré ; puis-
 „ que Marguerite de Valois , mere de Jeanne
 „ d'Albret & par conséquent aïeule du Roi ,
 „ étoit sœur de François Ier. Or le Pape n'a-
 „ voit point donné de dispense ; où s'il l'a-
 „ voit fait , elle n'étoit jamais venue à la
 „ connoissance des parties intéressées. Le
 „ Roi de Navarre avoit déclaré dans la pro-
 „ testation qu'il publia en quittant la cour ,
 „ que depuis la St. Barthelemi toutes ses dé-
 „ marches avoient été forcées , & produites
 „ par une crainte qui auroit subjugué le cou-
 „ rage le plus intrépide * &c. Le mariage
 „ avoit donc été nul dès l'instant de la cé-
 lébration ,

* *Timor ca-
 dens in con-
 stantem vi-
 rum.*

„ lébration, & rien depuis ce moment n'a-
 „ voit pû le légitimer „. Après, dis-je, avoir
 raisonné si pertinemment, Mr. l'abbé parle
 toujours d'un *divorce*, & compare cet évé-
 nement à la rupture de mariages légitimes,
 dont il assemble des exemples à grands
 fraix.

L'esprit national dont est épris Mr. Mon-
 gez, nuit très-souvent à la vérité & à l'équité
 de ses observations; il adopte sans discer-
 nement toutes les calomnies écrites par les
 auteurs françois contre les Princes ennemis
 de leur nation. Il porte le préjugé jusqu'à
 plaindre comme très-“ malheureuses toutes
 „ les Princesses de France qui ont été ma-
 „ riées à des Rois d'Espagne; tandis, dit-
 „ il, que les Princesses d'Espagne ont tou-
 „ jours été heureuses en France „. On seroit
 curieux de savoir en quoi, par exemple,
 Marie-Thérese, épouse de Louis xiv, a été
 plus heureuse que les Princesses françoises
 en Espagne; on voudroit un exemple de
 quelque Princesse françoise qui se soit trouvée
 en Espagne dans des circonstances telles que
 celles où se trouvoit Marie-Thérese, vis-à-vis
 des rivales qui partageoient, ou plutôt qui
 possédoient entierement le cœur de son époux.
 La partialité dégrade & pervertit tous les ju-
 gemens, mais sur-tout les jugemens histori-
 ques; elle altere la substance des faits, &
 lorsqu'elle essaie d'en saisir le résultat, elle
 change en épiphonemes les faussetés les plus
 évidentes & les plus palpables.



Dictionarium manuale biblicum &c. à Joanne Antonio Dalmaso ex gallico idiomate latinè redditum. Augustæ Vindelicorum 1776. 2. vol. in 8°.

C'EST une collection & traduction de deux dictionnaires de la Bible par D. Calmet & par Mr. Simon : elle paroît faite avec soin & pourra être utile à ceux qui ignorent la langue dans laquelle ces savans ont écrit. On y a ajouté des notes & des observations de Mr. Aquila , professeur de l'Écriture sainte à Naples, Le traducteur commence son ouvrage par l'éloge du dix-huitième siècle ; on ne s'y attendoit pas , sur-tout à la tête d'une explication de l'Écriture sainte ; mais ce qui est plus remarquable encore, c'est que , selon lui , l'excellence de ce siècle vient du grand nombre de dictionnaires qui inondent le monde littéraire. Tant il est vrai que la même chose peut être envisagée de deux manières très-différentes ! *Cùm ob alia multa a renatis litteris præsens sæculum longè multùmque superioribus antecellit tum ob id sanè quod expeditam ac perbreve in omni ferè doctrinæ genere viam aperit : dictionariorum nimirùm ope , quæ alphabetica , facili scilicet & obviâ methodo ad sua res singulas loca revocant , & cuique voci subjectam notionem , quàm latè patet , ob oculos ponunt.* Il paroît par-là que la philosophie &

le goût de Mr. Dalmatus n'égalent pas son talent pour les traductions.

Examen des eaux minérales de Buffang , contenant des observations & des réflexions relatives aux maladies où elles conviennent. Par Mr. D** . membre des sociétés royales de Suède &c. A Epinal 1777.

Buffang est un village situé en Lorraine , à l'extrémité des Vauges. La fontaine minérale , que nous avons visitée dans le courant du mois dernier , est à une demi-lieue du village , dans un endroit sauvage , mais qui par là même nous a paru très-agréable. A quelques pas de-là on voit la source de la Moselle , & un peu plus loin les limites de la Lorraine & de l'Alsace , après quoi on descend par un chemin aisé dans la plaine de cette fertile province. Nous avons trouvé les eaux d'un goût & d'une qualité très-analogue à celle du Pouhon à Spa , mais un peu plus alcaliques. Elles se conservent plus long-tems , & ont une force plus uniforme & moins dépendante des saisons : les pluies ne l'affoiblissent pas , parce qu'elles ne peuvent pénétrer qu'après une filtration longue & pénible jusqu'au réservoir , couvert d'une montagne énorme qui n'est presque composée que de rochers. Mr. D** . auteur du traité que nous annonçons ici , entre dans tous les détails qui regardent

l'usage & l'effet de ces eaux. Son ouvrage est approuvé par trois docteurs en médecine de l'université de Nancy. C'est une brochure in-12 de 198 pages. Le propriétaire de ces eaux, qui demeure près de la fontaine & chez lequel on trouve toutes les commodités possibles, nous a prié d'insérer l'avis qu'on trouve sur la feuille qui sert d'enveloppe à ce Journal.

P. Dominici Schram, Benedictini Banthenfis, institutiones theologiæ mysticæ ad usum directorum animarum &c. Augustæ Vindelicorum 1777 sumptibus Matthæi Rieger 2 vol. in-8°.

UN ouvrage de ce genre ne promet pas une circulation bien grande, dans un tems où la piété des fideles semble figée par un froid violent, qui lui ôte tout effort pour les objets qui pourroient la nourrir ; mais cette considération ne doit pas faire conclure contre le mérite réel de ces *institutions*, qui n'ont peut-être d'autre défaut que la proximité & l'association de quelques matieres étrangères au but de l'auteur.

Le Pere Schram est déjà connu par ses *institutiones juris ecclesiastici privati & publici*. A Ausbourg 1774, 3 vol. in-8° ; & par son *epitome Canonum* ; également imprimé à Ausbourg 1774. Tous ces ouvrages se trouvent chez l'imprimeur de ce Journal.

Une personne dévouée aux intérêts des Américains aiant écrit à Mr. Linguet qu'elle se croïoit très-fondée à prendre ce parti, le célèbre écrivain lui a fait la réponse suivante, que nous transcrivons avec d'autant plus de plaisir qu'elle est exactement conforme aux réflexions que nous avons faites sur le même fujet dans le Journal du 15. Juillet, p. 416.

J'attache trop de prix , Monsieur , à la liberté de penser & de dire ce que l'on pense, pour trouver mauvais que personne ait une opinion différente de la mienne. Je ne suis ni le partisan , ni l'ennemi des Américains. Seulement , éclairé par la lecture & l'expérience , j'avoue que rien ne me paroît plus ridicule que leur querelle. Que veulent-ils ? Que demandent-ils ? Le prétendu despotisme de l'Angleterre leur auroit-il fait en dix ans , le mal que leur ont déjà fait trois ans de guerre ? J'admire toujours que ce qu'on appelle le peuple , en tout païs , soit assez sot pour prendre part dans des querelles qui n'intéressent jamais que les chefs ! Que gagneront , je vous le demande , les citoïens de Boston , de Philadelphie &c. même à la victoire dont ils seroient les instrumens ? Les édits promulgués au nom du Congrès & du dictateur Washington , seront-ils moins pesans que ceux qui porteront le nom de George III ? Portoient-ils deux bâts

auparavant ? N'en porteront-ils point du tout après ? Voilà à quoi se réduit la question dans la théorie. Si cette manière de politique s'établissoit, on laisseroit les chefs tout seuls se battre, mais il faudroit pour cela que les hommes fussent sages & non pas philosophes ; car ce sont sur-tout les philosophes qui se font secrétaires d'académies, colonels, contrôleurs-généraux &c ; & le tout pour disposer des esprits & des bourses ; ce qui fait qu'il y aura toujours sur la terre des charlatans & des dupes : j'en suis bien fâché, &c.

Prospectus de la nouvelle carte ou description géométrique des Pays-Bas autrichiens, c'est-à-dire des duchés de Brabant, de Luxembourg, de Limbourg & de Gueldres, des comtés de Flandre, de Hainaut & de Namur, du Tournesif & de la seigneurie de Malines. On y a inséré les principautés de Liege & de Stavelo.

IL y a 70 ans qu'il n'a pas été levé de carte chorographique des Pays-Bas autrichiens. Depuis cette époque, le défrichement de plusieurs cantons ci devant incultes, les progrès de l'agriculture ainsi que la multiplication des chauffées, des coupures & des canaux ont tellement changé plusieurs cantons de ces provinces, qu'on auroit peine à les reconnoître sur les anciennes cartes. D'ailleurs, outre qu'elles manquent d'exactitude par rapport à la situation de certains lieux & au cours de quelques rivières,

elles font si peu détaillées, qu'au lieu d'instruire & de satisfaire, elles induisent nécessairement en erreur.

Ce pays si intéressant par sa situation, par sa beauté, & son commerce, par la place qu'il occupe dans l'histoire, & sur-tout par les grands événemens dont il a été le théâtre, meritoit bien d'être mis sous les yeux du public dans un tableau géométrique plus étendu & plus exact que tous ceux qui l'ont précédé.

Pour parvenir à ce but, Leurs Majestés Impériales & Royales ont chargé de cet important ouvrage, le comte de Ferraris lieutenant-général de leurs armées, en lui permettant de tirer d'une école de mathématiques qui étoit sous ses ordres au corps de l'artillerie des Pays-Bas, les sujets propres à remplir cet objet.

Ces sujets, dirigés par les officiers les plus capables de ce corps, ont levé sous leurs yeux, la carte générale des provinces autrichiennes dans les Pays-Bas; ils ont fait entrer dans cette carte les principautés de Liège & de Stavelo, où les opérations géométriques ont été suivies; ces opérations ont été conduites par-tout avec le plus grand soin; on s'est même assujéti à mesurer par alignement le cours des rivières & des ruisseaux, ainsi que l'étendue des principaux chemins, & le contour de différens terrains; en un mot on n'a rien négligé, de ce qui pouvoit contribuer à la perfection de cet ouvrage, & le gouvernement, persuadé de son utilité, s'est empressé d'y concourir, en procurant à ceux qui en étoient chargés, toutes les facilités dont ils pouvoient avoir besoin. Cette carte est formée sur une échelle d'une ligne pour cent toises, & a pour base la chaîne d'alignement que Mr. de Cassini a fait déterminer sur sa carte des triangles, selon le résultat des opérations astronomiques & géométriques, prolongées jusque dans l'intérieur de la domination autrichienne aux Pays-Bas. En général on s'est scrupuleusement attaché aux principes que ce célèbre académicien a établis pour former la nouvelle carte de France, dont celle des Pays-Bas

est exactement la suite. Les détails y sont très-multipliés & l'on n'a rien épargné pour la perfection de la gravure : le public pourra en juger par l'essai idéal que l'on joint au prospectus (a).

1°. Cet ouvrage présente le plan des villes, des forteresses, des bourgs & des plus grands villages, avec leurs rues, leurs places publiques & leurs enceintes, tant ouvertes qu'entourées de murailles ou fortifiées; ainsi que celui des anciens forts, dont il reste quelques vestiges.

2°. Les petites chapelles, les croix, les signes de justice & les moulins à vent, de même que les endroits remarquables par les batailles ou les chocs qui s'y sont donnés.

3°. Les chaussées, les routes & tous les chemins les plus fréquentés, ainsi que les barrières où l'on paye passage, & les stations des postes.

4°. Les rivières, les canaux & les ruisseaux, les ponts & les aqueducs, les moulins, & les écluses, les gués, les bateaux plats & les nacelles, servant aux passages des rivières.

5°. Les étangs, les marais & les mares.

6°. Les montagnes, les rochers, les côteaux & les dunes, les valons, les gorges, les fondrières, les ravins, les houillères, les mines, les carrières, les eaux minérales, les verreries, les forges, les fourneaux de mines & les fours à chaux.

7°. Les forêts, les bois, les taillis, les bosquets, les avenues, les touffes d'arbres, les buissons, & tout ce qui peut en ce genre servir de direction dans les campagnes.

8°. Les terres labourées, les jardins, les prés & les landes ou bruyères.

9°. Les limites qui séparent les provinces de la domination autrichienne du territoire des

(a) Nous avons vu cette esquisse avec la plus grande satisfaction. Le burin en est très-délicat. Il y regne une exactitude & un détail qui ne peuvent manquer de captiver l'attention des curieux.

Puissances étrangères ; celles qui concernent la France y sont désignées d'après le traité de Versailles de 1769 ; la désignation des enclaves respectives , les lignes qui séparent les provinces autrichiennes entre-elles , & enfin les limites des chatellenies , bailliages , mairies & autres districts de chaque province en particulier. Chacun de ces objets sera marqué par des signes , dont l'explication sera gravée sur la carte.

Cette carte , qui paroitra à la fin de cette année , sera composée de 25 feuilles que l'on pourra coler ensemble , suivant un tableau d'arrangement. Elle formera un rectangle de 8 pieds 8 pouces 2 lignes , de France , de hauteur , sur 11 pieds 7 pouces 5 lignes de largeur.

Pour donner une forme régulière à l'ensemble de cette carte , on a ajouté sur quelques feuilles , au delà des limites autrichiennes ou liégeoises , une petite partie des possessions des Puissances voisines , tirée des meilleures cartes. Sur d'autres feuilles l'on a donné les éclaircissemens nécessaires à l'intelligence de l'ouvrage ; enfin pour réunir l'utile à l'agréable , d'autres blancs ont été remplis de cartouches , dessinés & gravés par des artistes distingués , & d'une habileté reconnue.

Cette carte se vendra à Luxembourg chez l'imprimeur du Journal , chez lequel on pourra souscrire , au prix de 52 florins , quatre sols , argent de brabant , ou quatre louis d'or.

On promet aux souscripteurs les plus belles & les plus nouvelles épreuves.

Le 3 de Juillet un grand nombre de personnes de distinction & tous les gentilshommes du voisinage s'assemblerent à Chevening , terre au comté de Kent en Angleterre , appartenant au comte Stanhope , pour assister aux expériences , qui devoient y être faites ce jour-là pour éprouver le succès certain quoique surprenant d'une méthode très-simple & peu coûteuse , que le vicomte

comte Mahon, fils de mylord Stanhope & gendre du comte de Chatham, a inventée, pour préserver les bâtimens d'incendie, sans faire usage de briques, ni de pierres, de tuiles, de fer, ou d'autres matieres incombustibles. Un bâtiment, construit en entier de bois, de lates & de plâtre, avec une très-petite quantité de sable sous les planchers aussi de bois, servit à ces expériences : on tenta d'y mettre le feu au moyen d'une très-grande quantité de fagots secs & enflammés. L'appartement de plein pied, de vingt-six pieds de longueur, étoit rempli de quelques centaines de fagots, de bottes de paille, de pois, & d'autres matières combustibles : mais, à l'étonnement extrême de toute la compagnie, qui vit les flammes sortir des portes & des fenêtres, cette masse énorme se consuma, sans que le feu endommageât en aucune façon le bâtiment, qui la contenoit. L'appartement, qui en avoit été le foyer, fut trouvé fort noirci : quelques parties extérieures de l'ouvrage de plâtre du plat-fond étoient considérablement brûlées ; & dans les endroits, où les gros amas de fagots avoient été incendiés, les ais du plancher portoient des marques du feu, mais nulle-part ailleurs ; & tout l'édifice, quoique seulement de charpente, demeura à tous autres égards en son entier. Les spectateurs, qui étoient dans la petite allée proche de la chambre, & ceux qui se trouverent au second étage, directement au-dessus de ce feu énorme, ne ressentirent pendant tout le tems pas le moindre degré de chaleur, ni aucun effet quelconque des flammes, dont ils étoient si proches. On tenta également de brûler un escalier, construit selon cette nouvelle méthode, en mettant plusieurs fagots enflammés tant sous l'escalier que sur les degrés ; mais il demeura incombustible, & le feu ne put l'entâmer aussi peu qu'aucune autre partie de la maison. On s'attend, que mylord Mahon communiquera bientôt au public cette découverte vraiment utile, d'autant plus qu'il en a donné l'esperance positive à différentes person-

nes de rang, qui y étoient présentes. On croit, qu'elle diffère de celle dont Mr. Hartley est l'auteur, & pour laquelle le parlement lui a accordé un privilège dans sa dernière séance.

Méthode pour conserver les petits pois pour l'hiver.

Quelques personnes ont la méthode pour conserver les haricots pour l'hiver; mais peut-être n'ont-elles pas celle de conserver les petits pois. Nous croyons servir le public en donnant la publicité à cette méthode, qui certainement fera plaisir à ceux qui ne la connoissent pas. Les petits pois, doivent être cueillis après le lever de l'aurore: il faut les écosser promptement, choisir les plus tendres, les jeter dans l'eau bouillante pour les faire blanchir, & leur laisser prendre simplement un bouillon; retirés de l'eau bouillante, on les met dans l'eau fraîche; on les retire pour les égoutter sur un linge; ensuite on les dépose sur un crible ou un tamis de canevas pour les faire sécher sur la cendre chaude, au moins pendant six heures, en les remuant sans cesse; il faut que le feu ne soit point ardent, & ne donne qu'une chaleur douce. Etant parfaitement desséchés, on les met dans des sacs de papier, en un lieu sec.



La Chandelle est le mot de la dernière énigme.

E N I G M E.

ENfant d'une vive chaleur,
 Dans le froid je prends ma naissance,
 Du plus beau vermillon l'éclatante rougeur
 Est l'ordinaire effet que produit ma présence
 A ceux que les destins rangent sous ma puissance ;
 Je les traite si mal ces malheureux sujets,
 Qu'ils tremblent de mes noirs projets.
 Dès que j'entre chez eux, j'y porte le ravage,
 Mais de mon implacable rage
 On s'empresse à les garantir,
 Et l'on me contraint d'en sortir.



NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 27 Juillet.)
 Les fréquentes & secrettes conférences qui se tiennent journellement entre Mr. de Stachieff, envoié de l'Impératrice de Russie, & les ministres de la Porte, donnent lieu de conjecturer, que les deux cours sont encore fort éloignées de terminer leurs différens; d'autant plus que l'on assure, qu'une certaine Puissance travaille sous main à entretenir & à augmenter l'animosité & l'antipathie qui ont toujours subsisté entre les deux nations. Le Capitan-Pacha qui a la plus grande influence dans les décisions du conseil, semble desirer la guerre. Le Grand-Visir, qui fait que les affaires de la Porte ne sont pas, en Perse, dans une situation aussi avantageuse qu'on a cherché à le persuader au peuple, essaie tous les moïens d'éviter une rupture; mais il n'emploie pas le seul qui puisse lui réussir, celui d'accorder à la Russie l'objet de ses demandes; il se flatte sans doute de fatiguer cette Puissance par la longueur des négociations; mais tous ces délais ne lassent que le Capitan-Pacha.

II. Part.

H

Les vaisseaux russes restent toujours dans le port ; & leur séjour a donné lieu ces jours-ci à une rencontre désagréable. Quelques matelots de leur équipage , s'ennuyant apparemment de leur longue inaction , voulurent se divertir par une promenade sur le canal au bruit d'une musique militaire : mais , lorsqu'ils passèrent devant la maison de plaisance , que Sa Hauteffe occupe actuellement à Besik-Tache , les hassèquis ou gardes du palais , offensés de ce bruit qu'ils regardoient comme un manque de respect envers leur Maître , arrêterent la chaloupe , & conduisirent les marins russes devant le Bostangi-Bachi , qui les retint jusqu'au jour suivant , & ne les relâcha que sur les instances réitérées de Mr. de Stachieff.

Tandis que la Porte semble toujours être à la veille d'une rupture avec le plus dangereux de ses ennemis naturels , la guerre avec la Perse produit de tems-en-tems pour elle des événemens fâcheux. Aly-Pacha , à la tête d'une armée d'environ quarante mille hommes , s'étoit mis en marche d'Erzerum vers les frontieres ; & , comme il devoit passer par la Géorgie , il crut n'avoir pas besoin de l'aveu préalable d'un prince , originairement tributaire & dépendant de la Porte : mais Héraclius , qui règne à présent dans ce pais , a su secouer l'ancien joug ; & par le dernier traité , qu'il a conclu avec la Porte , il a expressément stipulé , que les troupes ottomanes ne traverseroient point ses états sans sa permission. Ligué d'ailleurs avec le Régent

de Perse, il s'est prévalu de cet engagement, & a reçu le Pacha avec tant de courage, qu'il l'a forcé de se retirer avec perte, & de renoncer à son entreprise.

Husseim-Aga, Kiaya ou intendant de l'ancien grand-écuyer, a eu un sort encore plus funeste que son maître. On lui a fait subir des tourmens terribles, pour le forcer à déclarer les richesses, qu'on l'accusoit d'avoir amassées par ses vexations durant la faveur de son maître : &, après qu'il eut découvert son trésor de 250 bourses ou 125 mille piastrès, qui ont d'abord été confisquées, on l'a étranglé; & sa tête a été exposée le 9 devant la porte du ferrail.

TUNIS (le 18 Juin.) Le 10 de ce mois, la frégate françoise l'Alcmene, commandée par le chevalier de Bonneval, lieutenant de vaisseau, mouilla à la rade de la Goulette; elle ramenoit à Tunis Suleiman-Aga, général de la cavalerie de ce royaume, & envoyé du Bey auprès de Sa Maj. T. C. Sur l'avis qui en fut donné au Bey, ce prince fit aussitôt passer aux commandans des forts l'ordre de saluer de 21 coups-de canon le pavillon de Sa Maj. T. C. & de neuf le commandant de la frégate; ce qui fut exécuté. L'envoïé débarqua avec les présens destinés pour sa cour. Le 13, le Bey envoïa au chevalier de Bonneval & au sieur de Saizieu deux de ses chevaux richement harnachés, pour les conduire au Bardou, qui est le palais où ce prince fait ordinairement sa résidence. A leur arrivée, ils furent conduits à l'audience du Bey;

le sieur de Saizieu présenta à ce prince le chevalier de Bonneval qui en reçut l'accueil le plus distingué, & auquel le Bey témoigna la plus grande satisfaction des bontés que son envoié avoit éprouvées à la cour de France, & de la beauté ainsi que du goût des présens que S. M. T. C. avoit bien voulu lui faire remettre. En sortant de l'audience du Bey, le chevalier de Bonneval & le sieur de Saizieu furent conduits à celle du prince Hamouda son fils. Le Bey fit présent le lendemain au sieur de Saizieu d'une boîte d'or, & au chevalier de Bonneval de deux chevaux barbes; il fit porter en même tems à bord de la frégate une quantité considérable de rafraîchissemens de toute espece. La frégate françoise est partie le 17 de la Goulette, & a été saluée de nouveau sous voile par le canon des châteaux.

Nous apprenons d'Alger qu'un esclave espagnol, qui avoit toute la confiance du Dey depuis plusieurs années, avoit réussi à soustraire du trésor de ce prince quatre caisses remplies d'or & d'argent, dont la valeur montoit à plus de trois millions. Des vents très-contraires l'ont empêché de partir sur le bâtiment où il avoit embarqué cet argent; il a été arrêté & coupé tout de suite en petits morceaux.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 10 Août.) Le 5 de ce mois les députés du Chan & des Tartares de Crimée ont eu l'honneur d'être admis à l'audience

dience publique de l'Impératrice, à qui ils ont notifié formellement la libre élection du Chan Sahib-Gueray à la dignité de Souverain de la Crimée. --- Il y a eu ici ces jours derniers, une promotion, en faveur de plusieurs personnes du premier rang. La princesse d'Orlow, mariée depuis peu, a été nommée dame d'atours; & les demoiselles Lewchin & Schkiurin, dames de cour: Mrs. Kufchmin & d'Orlow, l'un conseiller-privé, l'autre maréchal de la cour, ont été faits chevaliers de l'ordre de St. Alexandre; Mrs. Nyrubow, Obuchow, Bibikow, Tschertow, conseillers-privés & chambellans, de même que le général-major Paul Potemkin, ont été élevés à la dignité de chevaliers de l'ordre de Ste. Anne &c.

Lorsque Mr. le Comte de Gothland honora de sa présence, le 4 Juillet, l'académie-impériale des sciences, Mr. Pallas ouvrit la séance par la lecture d'un discours *sur la structure des montagnes & les changemens arrivés dans le globe, relativement à la Russie*, dans lequel on a cru remarquer beaucoup plus d'imagination que d'observations fondées. Ensuite Mr. de Domaschneff, directeur-président de cette société en lut un, où l'on retrouve le ton amphigourique de l'éloquence dégénérée, qui a pénétré en Russie avant qu'on y fût à même d'y connoître l'éloquence véritable. On y donne la définition suivante d'un académicien: "*c'est un homme dévoué à entretenir le feu sacré de la vérité, pour l'appliquer à la recherche*

des secrets de la nature , à la propagation des lumières & à l'anéantissement des préjugés , qui brillent quelquefois d'une lucur sacrilège. . . Voïons maintenant les fruits de la philosophie ; De combien de contagions la philosophie n'a-t-elle pas garanti nos ames ? Elle rendit nos sens plus fins , nos sentimens plus délicats ; nos idées plus claires , en un mot , notre existence plus sentie : elle releva toutes nos facultés ; & les dirigeant à leur véritable but , elle les fit concourir à l'agrandissement de la masse du bonheur tant général qu'individuel , &c. ,, Voila qui est d'une clarté & d'une force étonnante ; & qui tient sur-tout de cette mâle & noble simplicité qui distinguoit les Cicéron & les Demosthenes. Mais voici sur-tout de quoi confondre les ennemis de la philosophie & de l'éloquence moscovitique. "Tandis que le vulgaire est ébloui & étourdi par les masses , qu'il se représente brutes & informes , l'homme éclairé éprouve une immensité de sensations dans l'analyse des plus petites parcelles de notre globe ; le génie jouit de l'alternative , de suivre le mouvement des mondes dans l'immensité de l'espace , ou celui de la feve dans une plante.

Outre le présent d'une pelisse de peau de renard noire , estimée trente mille roubles , que l'Impératrice a envoyé à Mr. le Comte de Gothland , elle lui a encore donné une quantité de toutes les étoffes & autres effets qui se fabriquent dans les manufactures de cet empire ; ce qui est évalué à une somme considérable.

fidérable. 2. Un poële de porcelaine de la valeur de 18 mille roubles. 3. Une canne avec une pomme garnie de brillans & un cordon de perles fines estimée 66 mille roubles. 4. Une croix de l'ordre de St. Alexandre New-ki, que Sa Maj. Imp. avoit portée elle-même, & au-dessous de laquelle se trouve un gros brillant valant au moins 50 mille roubles. Cette auguste Souveraine a aussi donné de magnifiques présens aux personnes de la suite de Mr. le Comte de Gothland : au sénateur comte de Scheffer une tabatiere d'or garnie de brillans de la valeur de dix mille roubles ; au sénateur comte de Possé, une tabatiere valant six mille roubles ; aux chambellans, gentilshommes & autres officiers des tabatieres également garnies de brillans plus ou moins riches suivant leur qualité. Aux officiers de la galere & du yagt des tabatieres d'or, quelques-unes garnies de brillans, d'autres seulement émaillées sans brillans.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 16 Août.) Numan-Bey, ministre de la Porte - ottomane à notre cour, est arrivé ici jeudi dernier à une heure après-midi. Après avoir pris le café dans le parc d'Ujazdow, il trouva à Lazienki, maison de plaisance du Roi, les carrosses de la cour & une nombreuse escorte. Il entra en ville dans un des carrosses du Roi, en compagnie du général-major Byszewski, chargé de

faire les honneurs de sa réception , & de Mr. Kruta , interprete du Roi & de la république. Les heyduques du Roi , la livrée de la cour , les officiers de la cour du ministre entouroient son carrosse à cheval & ses domestiques marchaient à pied. Les bagages conduits par l'escorte qui lui avoit été donnée sur la frontiere , fermoient la marche , qui se fit par l'allée d'Ujazdow , le Nouveau - monde , une partie du fauxbourg de Cracovie , & se termina à l'hôtel préparé pour Numan - Bey , près du palais de Saxe. Le jour de son audience solemnelle n'est pas encore fixé ; & l'on croit qu'elle n'aura lieu que dans dix ou douze jours.

Les conférences se continuent entre le ministere & le conseiller - intime du Roi de Prusse au sujet de la démarcation de nos frontieres , & sont sur le point d'être finies. Cependant on dit qu'il est survenu quelques difficultés à l'occasion d'un certain endroit , situé vers la Warthe , que la cour de Berlin voudroit bien retenir comme étant à sa bienfiance ; mais on espere lever ces difficultés à l'amiable par la voie de la médiation.

La commission du trésor vient de publier un nouveau règlement , par lequel , en conformité des décisions du conseil du Roi , elle déclare les biens ecclésiastiques , exempts du supplément à l'impôt établi sur les cheminées ; & cela en considération du don gratuit auquel le clergé séculier & régulier s'est assujetti. Il est enjoint en conséquence , de dresser un nouvel état des cheminées des

maisons qui appartiennent aux ecclésiastiques dans toutes les villes royales. La commission a joint à ce règlement un article séparé qui ordonne à tous les habitans des contrées rétrocedées à la Pologne, de se conformer, pour le paiement des charges publiques, aux réglemens successivement émanés de ladite commission depuis le mois de Mai de l'année 1775.

Extrait d'une lettre de Vilna du 28 Juillet.

MON CHER AMI.

“ Je vous annonce un événement singulier & bien effrayant : nous sommes aujourd'hui depuis minuit occupés à prier au milieu des cierges benits, pour détourner les tonnerres, les éclairs, les tourbillons qui ne cessent de fondre continuellement sur cette ville. A chaque quart d'heure nous apprenons quelque chose de nouveau & d'alarmant. Ici les édifices de pierre s'écroulent, là dans les Fauxbourgs, les maisons de bois sont emportées en l'air. Ce jour est semblable à celui du jugement général. Nous restons tous enfermés & aucun n'ose se montrer dans les places publiques de peur d'être également emporté. Les élémens qui ont été en fureur jusqu'à dix heures du matin, commencent à s'apaiser un peu ; mais des inondations continuelles nous font craindre de perdre les grains qui sont dans les campagnes, ainsi que le foin de nos prairies ; les fruits de l'arrière-saison sont déjà sous les eaux. On fait des prieres à la Métropole pour supplier le Seigneur de nous épargner & de nous donner un ciel plus sercin. Cette ancienne ville ravagée plusieurs fois par des incendies, tombe presque en ruine. Le bruit court que plus de cent hommes & une infinité de chevaux & de bestiaux ont été écrasés sous les décombres des maisons, ou entraînés par les torrens „

P. S. Cet affreux ouragan n'a pas seulement

porté la défolation dans cette ville & les environs. Tous les avis qu'on reçoit de différens endroits de la Pologne, font une peinture à peu près semblable des malheurs qu'on y a effuyés. Un tiphon des plus affreux a détruit de fond en comble des villages, des maisons & des édifices publics.

E S P A G N E.

MADRID (*le 12 Août.*) On attend tous les jours des dépêches ultérieures du marquis de Cevallos touchant les opérations qu'il a faites dans l'Amérique - méridionale. --- On écrit de Cadix qu'il y a dans la rade seize vaisseaux de guerre, qu'on fait aller en haute mer deux à deux pour exercer l'équipage; & qu'on a fait relâcher le bâtiment le Saint-Michel aiant pavillon anglois, & qu'on disoit avoir été arrêté dans la baie de Gibraltar par un garde-côte & conduit à Algèire. ---- Il y a des ordres de faire marcher huit bataillons vers Malaga, pour être de-là transportés en Afrique, afin de mettre dans un meilleur état de défense la forteresse de Méléle. On contredit aujourd'hui, & avec fondement, le bruit populaire qui avoit couru touchant les secours offerts au Roi de Maroc par la Grande - Bretagne; mais il est vrai que depuis que la France s'est déclarée contre les colonies angloises, notre cour a paru leur devenir entierement favorable; elle leur a ouvert tous ses ports, & leurs navires y jouissent de la même liberté qu'à Boston & à Philadelphie. ---- Il a neigé à

St. Ildephonse les 25 & 26 Juillet , comme au mois de Janvier , & le froid a été aussi vif qu'en hiver. Le tems s'est ensuite radouci , & la chaleur n'a recommencé que le 31 , encore est-elle très-moderée.

P O R T U G A L.

L I S B O N N E (le 8 Août.) On a enfin des copies du discours qui fut adressé à la Reine très-fidèle , notre auguste Souveraine , le jour de son heureuse acclamation ; comme ce discours est très-propre à instruire nos lecteurs du vrai état où étoient les choses au moment que cette Princesse est montée sur le trône , nous nous empressons d'en donner la traduction.

M A D A M E.

“ Dans ce jour joyeux & mémorable qui doit éterniser les engagemens réciproques & inviolables que Votre Majesté a pris avec ses sujets & que ceux-ci ont pris avec V. M. & qui doit être en même-tems un garant de l'amour & de l'affection sincère des Portugais pour votre auguste Personne , il étoit juste que j'unisse ma voix aux joyeux transports d'une acclamation aussi générale & que je découvrisse quelque partie de l'inépuisable trésor des vertus de V. M. , qui est le seul & véritable motif de notre amour & de notre obéissance „

“ V. M. monta sur le trône de son auguste Pere par droit de succession , cependant elle porte à ce poste suprême des qualités royales & si sublimes , qu'elle fait au trône qu'elle occupe plus d'honneur qu'elle n'en reçoit. Oui, M A D A M E , la Providence qui d'un clin d'œil échange le destin des nations , & dont les décrets infailibles font les révolutions des empires,

pires, cette Providence qui paroît veiller si particulièrement sur le Portugal & qui lui a tendu plusieurs fois une main bienfaisante pour le retirer du précipice, avoit destiné V. M. dès son berceau à être la rédemptrice de ce royaume, en l'ornant de toutes les qualités nécessaires pour remplir les devoirs d'une dignité si élevée. Le sang dégoutte encore de ces plaies profondes qu'un despotisme aveugle & sans bornes a faites au cœur du Portugal ; ce qui nous console, c'est que nous en sommes actuellement délivrés. C'étoit ce despotisme affreux qui étoit par système l'ennemi de l'humanité, de la religion, de la liberté, du mérite & de la vertu ; il peupla les prisons ; il les remplit de la fleur du royaume ; il désespéra le peuple par ses vexations, en le réduisant à la misère ; c'est lui qui fit perdre de vûe le respect dû à l'autorité du Souverain Pontife & à celle des évêques. Il opprima la noblesse ; il infecta les mœurs ; il renversa la législation, & gouverna l'état avec un sceptre de fer ; jamais le monde ne vit une façon de gouverner à la fois si lourde & si cruelle „

“ Eh ! que fait la Providence ? Elle fait disparaître l'illusion qui tendit des pièges à la piété du Roi défunt, & oppose au grand nombre de ces désordres exécrables les vertus de V. M. Mais quelles vertus ! Celles-là même qu'il nous falloit pour remédier efficacement aux maux qui nous accabloient : sainteté, clémence, bonté, humilité, désintéressement, amour pour les peuples, respect envers Dieu & ses ministres, maturité dans les conseils, délicatesse dans l'exécution, & sur-tout un desir très-efficace de rétablir l'ordre des choses, & de ne rien négliger pour rendre la nation vraiment heureuse „

“ C'est de cette source que dérivent les dispositions sérieuses du gouvernement actuel, un choix sage de ministres habiles, intelligens & zélés pour le bien public, l'élargissement des prisonniers, la justification des innocens, la réintégration des déposés & des exilés, l'accès libre accordé à ceux du peuple qui ont à se plaindre, justice rendue aux parties, attention

pour ceux qui ont bien mérité de l'état, honneurs pour la noblesse, respect envers Dieu, récompenses pour la vertu, séparation des juridictions, autorité rendue aux tribunaux, liberté accordée au commerce, secours donnés aux gens de métier, acquit des dettes, & une prompte exécution des projets salutaires formés pour le soulagement du peuple, qui gémit sous le poids des impôts qu'il ne peut supporter. Ce sont là les fruits de cette grande lumière que le Ciel a répandue sur V. M., ainsi que de maximes chrétiennes, jointes à une conscience très-pure qui fut dirigée avec beaucoup de circonspection par celui-là même qui fut les puits dans les sources de la morale & de la tradition : c'est pourquoi nous avons les gages les plus certains d'une attention toute particulière de la Providence sur la Personne auguste & adorable de V. M., comme aussi sur le poste important auquel elle vous réservoir „

“ C'est cette même Providence qui préserva miraculeusement V. M. contre les chocs réitérés qui réduisirent le Portugal à la consternation la plus déplorable. Son bras tout-puissant anéantit de puissans stratagèmes, afin que V. M. eût pour époux l'auguste Monarque qui nous gouverne actuellement, & qui est l'objet le plus digne de l'amour & du respect de V. M.; & sans exagération les délices du royaume. Il étoit nécessaire qu'une connoissance parfaite des hommes & la pratique du monde fussent unies aux vertus incomparables de ce Prince, qui ressembloit si bien à celles de V. M. Cette connoissance étoit indispensable, pour que la scélératesse sous le masque du zèle, abusant de la droiture & de la sincérité de V. M., n'allât pas empoisonner les principes du gouvernement & les intentions les plus saintes & les plus justes. Enfin la Providence préserva V. M. de plusieurs attentats & d'infâmes machinations formées contre la légitimité de son droit. Pour faire le grand coup d'état qui produisit notre bonheur, nous n'avions d'autres armes que les prières des gens de bien & celles du royaume qui hê-

chirent

chirent enfin le Ciel en notre faveur. Mais ces marques de la libéralité du Ciel sont bien plus éclatantes & plus étendues à l'égard de V. M., puisqu'outré les vertus héroïques dignes du pouvoir suprême, nous en connoissons d'autres sans nombre en V. M., qui leur servent de base & de fondement. V. M. est humble, pieuse, charitable, modeste, chaste, retirée, exemplaire, occupée, austère, persévérante & fervente. Elle aspire toujours au souverain degré de la perfection chrétienne, sans que l'air empesté de la cour infecte en aucune façon la pureté de son esprit „

“ Ces vertus qui frayent à V. M. le chemin du ciel & désarment d'une certaine manière le bras d'un Dieu vengeur irrité contre nous; ces vertus, dis-je, qui doivent être à jamais l'objet de notre vénération, ne sont pourtant pas aujourd'hui le motif principal de notre allégresse. Le Portugal, MADAME, a besoin sur-tout de V. M., de votre zèle, de votre vigilance, de votre application, de votre conseil, de votre autorité & de votre persévérance dans les mêmes principes de l'art de regner, que la politique nous représente ordinairement comme un cahos si difficile à débrouiller, tandis qu'il n'y a rien de plus aisé & de plus simple, quand on a de la sagesse, de la prudence & de bonnes intentions. Celui qui fait du bien aux uns, qui rend justice à tout le monde, qui met en vigueur les maximes anciennes, qui rétablit les mœurs, qui affermit l'autorité des loix, qui garantit la sûreté publique, qui combat pour les droits de l'humanité, qui honore le mérite, qui récompense la vertu, qui soulage le peuple, qui ne fomente pas l'esprit de parti, qui tient en équilibre le pouvoir des ministres d'état, a fait ce qu'il y a de plus profond dans ce mystère & a très-exactement exercé l'art le plus sublime de regner. Et n'est-ce pas-là le portrait fidèle de l'heureux regne de V. M. Il n'y a donc qu'à continuer dans le même système, pour mériter les plus grands éloges & pour servir de modèle à tous les Souverains „

“ Trois Princesses ont gouverné l'Europe avec un ascendant si sûr & avec une activité si marquée qu'elles ont rendu leur mémoire immortelle ; elles ont peut-être fait un peu oublier ces grands hommes qu'on appelle héros. V. M. les égale en vertus, en sagesse : elle a droit de prétendre à une gloire solide & durable, & en illustrant par ce moyen les fastes du Portugal, elle démentira les délires de la mauvaise volonté, qui méconnoît dans les bras délicats d'une Reine, des forces capables de manier le sceptre & de porter le poids de l'administration „

“ C'est-là ce que nous espérons, MADAME ; & en offrant de tout notre cœur & avec toute l'affection possible à V. M., comme à notre très-auguste Souveraine, notre vie, notre sang, nos biens & notre être, nous redoublerons nos prières, nous en adresserons de plus ferventes au Ciel, pour qu'il daigne veiller aux jours précieux de V. M. ; qu'il conserve pendant un grand nombre d'années une vie si chère & si importante ; qu'il répande copieusement ses bénédictions sur les projets qui s'exécuteront sous votre regne fortuné „

Je baise les mains de Votre Majesté, signé
FRANÇOIS COEGLIO da Sylva.

A Lisbonne à l'imprimerie-royale 1777, avec permission *della real Mensa Censoria*.

Nous avons annoncé dans le tems la délivrance de l'évêque de Coïmbre, qui s'étoit faite en conséquence des ordres que le feu Roi en avoit donnés peu avant sa mort. La nouvelle Reine aiant jugé à propos de donner à ce prélat une satisfaction plus éclatante, pour le dédommager autant qu'il étoit en elle des maux qu'il a soufferts par une longue captivité, vient de lui adresser un décret très-flatteur, de la teneur suivante.

Salut très-gracieux au révérendissime évêque de Coïmbre, comte d'Arganil, mon conseiller, comme à celui pour qui j'ai une estime distinguée.

Le Roi mon seigneur & mon pere ayant mis fin à vos longues souffrances, je ne puis m'empêcher de vous témoigner la grande joie que me cause cette circonstance pieuse & méritoire, comme aussi la satisfaction que j'ai de conserver entre mes sujets un prélat aussi bien méritant que vous. C'est parce que vous avez donné de vous une bonne opinion, toujours sans reproche & soutenue par la pratique des vertus, que j'ai conçu dans mon cœur royal une estime bien méritée pour votre personne ; ne cessant d'approuver le zele fervent & apostolique que vous avez montré dans la sage direction du troupeau que la divine Providence a confié à vos soins, pour lui donner non-seulement le doux pain de la parole qui nourrit dans les cœurs les sentimens de la vraie religion, mais aussi des exemples louables de fidélité & d'obéissance aux volontés royales qui vous furent connues & adressées ; ayant ainsi toujours uni la vigilance d'un pasteur exemplaire aux devoirs indispensables d'un fidele sujet : & pour qu'il conste combien j'ai de confiance en vous, combien je vous estime, & combien votre conduite m'a été agréable, vous ferez enregistrer cette lettre de votre Reine dans les archives de votre secré-
taierie, ainsi que dans celles de la chambre épiscopale & de la ville d'Arganil.

Donné au château de Quelus, le 7 Juillet 1777.

LA REINE.

Il paroît dans le public plusieurs imprimés qui chargent fortement le marquis de Pombal. A ces faits, qui ne sont pas favorables à sa cause, on en ajoute d'autres; on débite que le gouverneur de l'isle Sainte-Catherine, qui a été mis en prison avec les officiers de son état-major dans un fort sur le Rio-Janeiro, a montré des ordres précis du marquis de Pombal de rendre cette isle aux Espagnols. La Reine s'occupe toujours à rendre

rendre justice à l'innocence opprimée ; & c'est en conséquence qu'elle a fait publier de nouveau un décret , par lequel Sa Maj. déclare absous de tout crime Mrs. Nugno & Emmanuël de Lorena , les aiant en outre élevés l'un & l'autre au grade de général-major.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 25 Août.) Dès le 28 Juillet tout étoit prêt pour recevoir le Roi : on avoit placé un orchestre sur la tour de la nouvelle bourse , dont le clocher est couvert de cuivre doré ; & un autre sur les tours des églises Ste. Catherine & St. Jacques. Le Roi arriva le 21 à Sweaborg , & le même jour , il s'y embarqua pour se rendre ici , où il est arrivé le 29 à 7 heures du soir en parfaite santé. --- Le 1. de ce mois Leurs Majestés sont parties pour Drottningholm. Les expéditions s'y feront comme en cette résidence. La chancellerie va s'y rendre : ceux qui y sont employés , ont reçu une augmentation d'appointemens pour tout le tems que la cour y restera. Plus de 70 hommes de la garde à pied y sont allés pour être de service lors du séjour du Roi , pendant lequel ils seront relevés chaque semaine par un pareil nombre. --- Le duc d'Ostrogothie est attendu ici de Spa , par Hambourg.

Il ne perce encore rien dans le public sur l'objet du voyage que Sa Maj. a fait en Russie : on fait seulement qu'elle y a terminé

une négociation importante, qui en lui assurant une liaison intime avec la cour de Pétersbourg, n'influera point sur les engagements de la Suede avec la France. C'est par les édits que publiera S. M. qu'on apprendra la nature des affaires qu'il a terminées en Russie; on parle déjà de la publication de la garantie de la nouvelle constitution, de la part de S. M. I. de toutes les Russies, & de différens articles de commerce entre les sujets des deux Puissances. On ajoute qu'en cas de rupture en Europe, la Suede & la Russie n'entreprendront rien de contraire à leur tranquillité respective.

Du 29 au 30 du mois de Juin dernier, il fit à Tornoë une chaleur si excessive, que les habitans les plus vieux ne se souviennent pas d'en avoir ressenti de pareilles. Cinq thermomètres indiquèrent à la fois, le 28, 29 degrés au-dessus du point de congélation : les uns étoient exposés à l'air, & les autres à l'ombre; & cet essai se fit en plusieurs endroits différens : le vent étoit à l'Est & l'air très-ferein : cette chaleur extraordinaire a duré 2 jours, après lesquels les thermomètres ont baissé jusqu'aux 21, 22 & 23 degrés.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 15 Aout.) Mr. le Chambellan von Eyben, jusqu'ici ministre du Roi à la cour de Naples, est revenu d'Italie. Mr. le chambellan de Bertough,

15. Septembre 1777.

129

nommé résident du Roi en Pologne, s'est mis en route pour se rendre à sa destination. Le vaisseau de la compagnie des Indes la Reine Julie - Marie arriva le 3 en cette rade, venant de Tranquebar & de Canton avec une riche cargaison de marchandises de la Chine. La frégate de guerre la Samsoë qui étoit partie il y a quelque-tems pour aller exercer les cadets de la marine dans la mer du Nord, est rentrée dans ce port & ne tardera guere à se rendre pour le même objet dans la mer baltique.

I T A L I E.

ROME (le 17 Août.) Benoît XIV fit publier le 25 Janvier 1748 par le cardinal Millo un édit, en vertu duquel on doit faire dans l'espace de six mois du moins pour les habitans d'Italie, l'expédition des graces obtenues de la daterie de quelque nature qu'elles soient. Mais comme depuis il s'est élevé un doute sur le jour duquel on devoit compter ces 6 mois, le cardinal Negroni prodataire, vient de décider par un nouvel édit, que le terme des 6 mois susdits doit se compter du jour où a été donné le rescrit pour la grace dont il est fait mention. --- Par un décret de la congrégation dell'Indice daté du 11 Juillet, les livres suivans furent inferés dans l'index des livres prohibés: *Saggio Filosophico sul Matrimonio* 1774. --- *Lettera Apologetica scritta nell' occasione dè certo libello : Dissertazione della Religione*

e del Giuramento degli t brei. Montova 1775.
 --- L'homme moral ou l'homme considéré dans l'état de pure nature & de société, par Mr. Lavesque. Amsterd. 1775. --- Recherches philosophiques sur les Américains, ou Mémoires intéressants pour servir à l'histoire de l'espèce humaine, par Mr. P. Londres 1771. Tom. III. in 12. --- Histoire du regne de l'Empereur Charles V. par Mr. Robertson, traduite de l'Anglois 1771. --- *Jo. Christoph. Wolfii Past. Hamburgens. Cura philologica &c. Basil. 1741.* --- Analyse raisonnée de Bayle. Londres 1755. --- *Vita del P. Daniello Concina... che serve di compimento alle celebri Lettere Theologico - Morali d' Eusebio Eraniſte Brescia 1768.* --- *Des Pfarrers Knöpffler Catechismus oder Milch des göttlichen Wortes.* Avertissements touchant les vrais MSC. d'un C. du W. &c. &c.

Depuis qu'on s'est déterminé à entreprendre le grand ouvrage du dessèchement des marais pontins, le sieur Ange Savi géomètre a dressé le plan du terrain sur lequel on doit commencer ces travaux pour servir de règle à ceux qui en ont la sur-intendance. --- Comme à l'occasion de l'accident arrivé dernièrement au château St. Ange deux soldats de cette garnison dont l'un est François de nation, & avec eux un forçat ont montré le courage le plus intrépide en retirant au péril de leur propre vie un grand baril de poudre auquel le feu alloit se communiquer, ce qui auroit causé les plus grands dommages, le François a été élevé au grade

de sergent, l'autre soldat à celui de caporal, & le forçat a été remis en liberté.

On mande de Pise que le sieur Baldassare Perelli a fait devant une nombreuse assemblée diverses expériences d'une nouvelle eau styptique, composée par le sieur Percivalle, Piémontois, dont les effets sont vraiment surprenans. Il a coupé transversalement & aux deux tiers l'artere carotide d'un chevreau, & il a appliqué sur cette large plaie un féton imbibé de cette eau qui arrêta l'hémorrhagie en moins d'une minute. En moins de douze la réunion fut faite d'une manière si forte, que les divers mouvemens de l'animal n'y firent rien. Le lendemain l'expérience fut répétée avec le même succès sur l'autre artere carotide du même animal. Quelques tems auparavant un malade à l'hôpital de Ste. Claire, qui avoit eu deux arteres totalement coupées, fut guéri par le secours de la même eau, & la réunion se fit en quinze minutes. Le secret de cette eau précieuse ne peut manquer d'être très-intéressant. Nous avons déjà parlé d'une eau semblable dans un de nos précédens Journaux.

Par ordre du St. Pere on a transporté & placé au Quirinal le vase cinéraire dont on a parlé, après qu'il a été artistement raccommodé & poli. On a porté en même-tems à ce palais le piédestal de ce vase, qui avoit sans doute été dérobé dans le tems qu'on l'a trouvé. --- En continuant une fouille dans la terre de Montalto appartenant à Mrs. Negroni de Genes, on a commencé à dé-

couvrir un chapiteau & quelque partie d'une colonne de granit-oriental. Ce chapiteau qu'on croit ne faire qu'une seule piece avec la colonne, soutient une partie d'un grand arc que l'on cherche pareillement à retirer de terre; d'où l'on infere qu'il doit y avoir une autre colonne semblable pour soutenir l'autre partie de l'arc, & l'on conjecture que c'est le vestibule d'un édifice qui conduit à d'autres appartemens voisins des bains de Dioclétien, & à d'autres restes bien précieux de la magnificence des anciens Romains. ----- On a vendu pour 50 scudis, c'est-à-dire, à un prix fort mince, les deux peintures qu'on a trouvées dans le même champ sur la muraille d'une chambre souterraine, & dont l'une représente, comme on l'a dit, une *Venus* & l'autre un *Faune* qui lui sert de pendant. Au reste ces peintures seront détachées de la muraille au risque, pour le compte & à la charge du négociant anglois qui en est l'acheteur, & qui fait depuis quelque-tems en ce genre de grandes entreprises qui lui ont réussi au-delà de ses vœux.

NAPLES (le 14 Août.) Plusieurs troupes d'assassins & de voleurs de grand-chemin infestoient les provinces de ce royaume, & y commettoient les plus grands excès. En conséquence des fâcheux avis qu'on en recevoit, le gouvernement a dû, non-seulement envoyer à leur poursuite 200 hommes d'infanterie & de cavalerie, mais aussi ordonner aux barons & aux communautés d'a-

voir

voir toujours sur pied des gens armés. De plus, on a fait avancer un détachement d'Albanois vers Campo-Basso pour délivrer le président de Lucera qui est assiégé par une bande de Calabrois qui réclament quelques-uns de leurs compagnons qu'il a fait enfermer. L'intérêt de notre commerce que ces bandits venoient troubler jusqu'aux portes de cette ville, exigeoit de telles précautions. Il a été formé à ce sujet une junte composée du marquis de Fuscado, régent de la vicairie, du prince de Jaci, capitaine-général comme chefs de la rote, & d'un lieutenant criminel pour en imposer à ces scélérats. Cette junte a déjà mis leur tête à prix, en promettant une récompense de 200 ducats à quiconque amenera vif un de ces bandits, & de 100 qui le livrera mort. La sagesse de ces mesures a produit les meilleurs effets, & l'on a saisi déjà un grand nombre de ces scélérats.

GENES (le 17 Août.) Le 6 de ce mois, il entra dans ce port un vaisseau hollandois, venant de Lisbonne & aiant à son bord sept ex-Jésuites allemands, qui ont été délivrés de la longue prison qu'ils ont soufferte dans le royaume de Portugal, & qui retournent maintenant dans leur patrie. L'Impératrice-Reine & la Reine Très-Fidele contribuent aux fraix de leur voiage.

MALTHE (le 1 Août.) Le Grand-Maitre vient de conférer au bailli la Brillante, général des galeres, une commanderie vacante en Provence par la mort du bailli

Blacas - Caros , en la chargeant d'une pension en faveur du chevalier de Caumont , son secretaire pour la Langue-françoise. Mgr. Zondadari , nouvel inquisiteur dans l'isle , y est d'autant mieux vû , qu'il est neveu du Grand-Maître de ce nom dont la mémoire est très-précieuse à l'Ordre.

On a reçu de Rome deux brefs du Souverain Pontife ; par le premier le St. Pere approuve la partie œconomique des actes du chapitre général ; ce qui intéressoit plus que toute autre chose cette Religion , à cause de la nouvelle taxe qui avoit été mise sur ses biens ; par le 2^{me} Sa Sainteté annulle les appels interjettés & les protestations faites par quelques chevaliers à l'occasion de ce chapitre. --- Le chevalier Dom Louis-d'Almeida y Portugal , vice-chancelier coadjuteur , vient de recevoir l'agréable nouvelle que le comte d'Alorno , son frere , l'un des grands du royaume de Portugal & qui avoit été compris dans les anciennes proscriptions , avoit été rétabli dans tous ses honneurs & emplois.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 13 Août.) Sa Maj. Imp. & R. Ap. vient d'établir une espece de tribunal de navigation , composé de Mr. Walcher , directeur , & de plusieurs ingénieurs distribués dans divers districts , pour juger des différens qui pourroient survenir entre les navigateurs , & applanir les difficultés de

la navigation. Ces difficultés proviennent, entr'autres, de l'emplacement & de la trop grande proximité des moulins à bateaux : des arbres & des fouches trop proches des rivages ; des ponts de pierre du Danube, & d'autres causes semblables que le conseil de navigation est chargé de rectifier ; il aura aussi l'inspection sur l'Ems, & autres rivières navigables des pais héréditaires d'Autriche.

Le prince Rodolphe-Joseph de Collorédo, grand-sénéchal du royaume de Bohême, chevalier de la toison-d'or & grand-croix de l'ordre-royal de St. Etienne, conseiller-intime actuel d'état, ministre de conférences auprès de l'Empereur comme auprès de l'Impératrice, vice-chancelier de l'empire &c, ayant fini la cinquantième année de son mariage avec la princesse Marie-Anne-Gabrielle, née comtesse de Starhemberg &c, leurs Alteffes ont célébré cette heureuse époque par un pèlerinage de dévotion à Marie-Zell en Styrie, pour y vénérer l'image miraculeuse de la Ste. Vierge devant laquelle, le 19 du mois dernier, elles ont fait le renouvellement de leur mariage. L'exemple édifiant que ces illustres époux y ont donné, leur garantit les bénédictions de la Providence qui, pendant ces 50 années, a veillé sur cette illustre famille, laquelle s'est toujours rendue digne de ses soins par des qualités supérieures.

Mr. Samson, médailleur de Bâle, a fait une très-belle médaille représentant le buste de l'Empereur avec l'inscription *Josephus II.*

Augustus : de l'autre côté paroît un globe surmonté d'un aigle en plein vol , tenant dans une de ses serres une corne d'abondance avec ces mots : *ut latentur*. On lit les particularités suivantes du passage de l'Empereur par la Suisse dans une lettre adressée au rédacteur du *Courier de l'Europe* , & inférée dans la feuille de ce nom , N^o. xx , p. 158.

Mr. le Comte de Falkenstein , en passant à *Geneve* , rendit visite seulement à deux ou trois personnes , entr'autres à *Mr. Liotard* , peintre très-fameux. *Mr. de Voltaire* , instruit de son passage , le fit prier de lui faire la grace d'aller le trouver à *Ferney* , qui n'est éloigné que d'environ deux milles de la ville de *Geneve*. Le Comte ne se rendit pas aux desirs du vieux philosophe , & répondit qu'il ne pouvoit se déterminer à voir une personne qui par une partie de ses écrits avoit fait grand tort au genre humain. Il passa de *Geneve* à *Lausanne* , & arriva à *Berne* jeudi 17 Juillet , sur les neuf heures du matin. Toute sa suite consistoit en vingt personnes. Comme l'affluence des gens de la campagne étoit considérable , on fut obligé de fermer pour quelque-tems les portes de la ville , afin qu'il pût arriver sans obstacle à l'hôtel du Faucon , où il avoit fait arrêter des appartemens ; malgré ces précautions , ses équipages ont été obligés de s'arrêter plusieurs fois en traversant la ville qui lui députa l'un des deux *Advociers* & deux autres membres du conseil , pour le complimenter sur son arrivée.

Ils se retirèrent après quelques minutes ; Sa Maj. Imp. refusa tous les honneurs qu'on s'étoit proposé de lui rendre , & ne reçut personne que Mr. Zeerleder , banquier , qu'elle envoïa chercher d'abord après son arrivée ; il doit avoir eu l'honneur de dîner avec elle , ensuite l'accompagna pour voir l'arsenal & la bibliothèque , & sur le soir Mr. le Comte alla faire une visite au célèbre Mr. de Haller , beau-pere du banquier , avec qui il resta près d'une heure. Il passa la nuit sur un matelas sous lequel il avoit fait mettre de la paille. Le lendemain il se rendit sur les cinq heures du matin sur la platte - forme (promenade près de la cathédrale) de-là il passa sur la place des Tillculs & s'en retourna à son hôtel ; il fit ces promenades à pied , marchant d'un pas très-vîte , vêtu d'un habit brun uni , accompagné d'un de ses gentilshommes qui portoit une étoile brodée sur un habit gris ; de retour à son hôtel , il se proposoit de partir pour Langnau à 18 milles de Berne , pour voir un païsan , nommé Michel Schüppach , qui s'est rendu célèbre depuis quelques années , par des cures très-heureuses ; mais apprenant que douze voitures l'avoient devancé , il partit pour Hallweil , situé sur les frontieres du canton de Berne , où il se proposoit de voir le seigneur de l'endroit Mr. de Hallweil , marié avec la fille de Mr. de Hallweil , maréchal de l'empire , charge héréditaire dans cette maison.

BERLIN (le 16 Août.) Le Roi est parti avant-hier avec le prince de Prusse , pour

aller faire la revue de ses troupes , réparties en Silésie. Madame la princesse de Prusse , aiant pris congé de son époux , est revenue de Potzdam.

Les deux agens du congrès de l'Amérique-unie , dont l'un est parti il y a quelque-tems pour la Silésie , ont acheté dans les états du Roi 15 mille uniformes complets , qui doivent être livrés , sans fraix , à Embden , d'où ils seront envoyés aux colonies révoltées.

Extrait d'une lettre de Cremser en Moravie le 4 Août 1777.

Nous comptons depuis deux mois en Moravie jusqu'à 20,000 Luthériens &c. sans savoir quel motif peut avoir influé dans une désfection si subite. Sa Maj. l'Impératrice intimement pénétrée de douleur à la vûe d'un tel malheur , emploie tous les remedes imaginables pour arrêter les progrès de cette contagion. Malgré cela , dans la nuit du 30 au 31 Juillet dernier , les habitans d'une certaine contrée nommée Wisowitz , à huit lieues d'ici , viennent de se porter à tous les excès dont l'esprit de secte peut être capable : les statues exposées à la vénération des fideles dans les places publiques & ailleurs , ont été détruites & profanées de la maniere la plus sacrilege. La perspective est des plus désolantes. Je n'ose confier au papier le détail des horreurs dont nous sommes les spectateurs journaliers. L'arrivée de Sa Maj. l'Empereur , qui doit avoir lieu au mois d'Octobre prochain , pourra apporter quelque remede à nos malheurs , & l'édifiant spectacle des

vertus de ce Prince religieux , opérera peut-être plus efficacement sur l'esprit de l'hérésie & de la rébellion que tous les sermons de nos missionnaires actuels.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 29 Août.*) Le 18 , le Roi , étant en son conseil , ordonna que le parlement de ce royaume qui avoit été prorogé jusqu'au 21 de ce mois , le seroit encore jusqu'au 18 Septembre. Le parlement d'Irlande vient d'être aussi prorogé au 14 Octobre. Il est aisé de prévoir qu'il sera traité des affaires de la dernière importance dans ces deux assemblées. ---- Les nouvelles que la cour a reçues en dernier lieu de la santé du duc de Gloucester , ne sont pas consolantes.

Plusieurs officiers , qui sont revenus ici de l'armée du Roi en Amérique , ont conféré ces jours-ci avec le lord Germaine , ministre d'état aiant ce département. Ils lui ont rendu compte de l'état où se trouvoit cette armée : ils lui ont avoué que les dispositions faites pour attirer le général Washington à une action générale , avoient été infructueuses , & que le général Howe avoit dû changer son plan d'opérations. ---- Le général-major Richard Prescott , qui commandoit en chef à Rhode-Island , a été fait prisonnier. Il avoit coutume de passer la nuit à un village à deux milles de son armée ; ce dont les rebelles aiant eu avis , ils formerent le projet de l'enlever : ils dépêchèrent pendant

la nuit 4 chaloupes avec un parti de leurs troupes, qui traverserent la riviere de providence, environnerent sa maison dans un instant, & le prirent nud dans son lit, ne lui laissant pas même le tems de mettre ses habits. ---- La prise de la frégate-royale le Fox ou le Renard, noyée dans un tas de fausses nouvelles, s'est confirmée, puisqu'on fait aujourd'hui qu'elle a été reprise par la frégate la Flore; mais tout ce que l'on a dit des grands exploits des Américains sur le banc de terre-neuve (a), la défaite du général Howe &c. est pleinement contrové. Le Hancock, armateur américain, qui s'étoit emparé du Fox & qui l'ammenoit à Boston, a été pris par la frégate l'Arc-en-Ciel, & conduit à Halifax, le 11 Juillet. ---- Nos négocians ont reçu l'agréable nouvelle de l'arrivée de la première flotte marchande de la Jamaïque, composée d'environ 80 navires, dont 52 pour Londres, font à l'Isle de Wight: les autres s'en détacherent à l'entrée du canal britannique, pour se rendre aux autres ports de leur destination dans les trois royaumes, où l'on apprend qu'ils se sont

(a) C'est par inadvertence & par abus que cette nouvelle, dont nous avons reconnu la fausseté dans le Journal du 15 Août, p. 613, a été insérée dans le Journal du 1. Septembre, p. 66. L'esprit de parti a tellement multiplié les déceptions & les illusions, que sans une attention extrême, & une constante application à suivre & à combiner les événemens, il est impossible de saisir le vrai état des choses.

rendus fans aucun contre-tems. Un armateur américain de 22 canons a échoué avec son équipage aux Isles Orcades ; deux autres ont été enlevés depuis peu par les vaisseaux du Roi , & ce qui en restoit encore sur nos côtés , paroît avoir pris le large pour éviter nos autres vaisseaux de guerre qui y croisent & les observent.

On publie ici depuis quelque-tems divers articles des instructions qu'on dit avoir été données par le congrès aux vaisseaux armateurs stationnés aux Indes - occidentales , & dont on a trouvé un modele sur le capitaine de l'armateur l'Olivier-Cromwell , qui a été pris dernièrement par la chaloupe du Roi le Bievre. Par l'article VII de ces instructions , le congrès recommande aux capitaines d'infinuer aux personnes avec lesquelles ils seront en liaison dans les isles susmentionnées : *qu'après que les Etats-unis auront mis une heureuse fin à la présente guerre , le premier objet de leurs soins sera de les aider à secouer le joug sous lequel ils gémissent aujourd'hui , & à leur procurer cette liberté qui est le droit inhérent du genre humain &c. -----* On remarque sur le papier monnoïé du congrès un emblème qui décele assez les vrais desseins de cette assemblée. Il représente une figure humaine , foulée aux pieds par le génie de l'Amérique , qui tenant un poignard à la main , le dirige vers le cœur de la figure ; & pour qu'on ne soit pas embarrassé à expliquer cette idée atroce , on lit ces mots

en gros caracteres : *Manus hæc inimica Tyrannis.*

Les dépêches que la cour attendoit de l'Amérique, arriverent enfin le 22 au soir ; & le lendemain elle en donna un extrait tiré d'une lettre du général Howe datée de New-Yorck le 5 Juillet, & qui annonce qu'après d'inutiles efforts pour attirer le général Washington à une action générale, l'armée du Roi étoit repassée dans l'isle de Staten où elle se rembarquoit au départ de cette lettre pour de nouvelles opérations. Mr. le général annonçoit en même-tems l'arrivée de l'armée du général Burgoyne devant Ticonderago, & l'espérance qu'il avoit d'être bientôt le maître de cette place. En effet, le 23 le capitaine Gardner, premier aide-de-camp de Mr. Burgoyne, arriva à la Cour avec une lettre de ce général contenant le détail & les particularités de la prise de Ticonderago & de Mont-indépendant le 5 Juillet par l'armée à ses ordres, composée de troupes britanniques & brunsvikoïses & d'un corps d'Indiens, les Américains en aiant été délogés avec perte de 128 pieces de canon de différent calibre, une quantité prodigieuse de munitions de guerre, de grands magasins de vivres, &c.

Dans les différentes attaques qui se succéderent pendant neuf jours consécutifs, les Américains eurent 200 officiers & soldats tués, 600 blessés, & plus de 200 autres faits prisonniers ; & après avoir résisté vigoureusement mais inutilement à l'intrépidité de

nos troupes, ils furent contraints de se retirer de toutes parts. Il paroïssoit qu'ils s'étoient repliés sur le gros de leur armée vers le fort Edouard où ils avoient été joints par un corps considérable de nouvelles troupes. Les lettres ajoutent que notre général avoit mis une garnison considérable à Ticonderago, & qu'après avoir fait reposer les troupes, il se proposoit de poursuivre l'ennemi & de l'attaquer au fort Edouard. La perte que le général Burgoyne a faite dans les différentes actions pendant les neuf jours, se réduit à un major, 3 lieutenans, 2 sergens, 45 soldats & un Indien, tués; deux majors, six capitaines, 9 lieutenans, 11 sergens, 140 soldats, & 3 Indiens blessés; un capitaine, un chirurgien & un soldat, faits prisonniers. Pendant ces heureuses opérations sur terre, l'escadre du Roi trouva fort peu de résistance de la part des bateaux armés des Américains sur le lac Champlain, qui furent tous pris ou détruits. La cour a annoncé les particularités de toutes ces opérations dans une gazette ordinaire & une extraordinaire, & elle a expédié hier & aujourd'hui des exprès dans les trois royaumes, & des couriers aux cours amies & alliées de la couronne, pour y annoncer cet important événement, qui va faciliter & accélérer la jonction des armées des deux généraux Howe & Burgoyne, pourvu que ce dernier soit en état de battre aussi l'armée des Américains près du fort Edouard, qu'on estime forte de 12000 hommes, & sur laquelle la garnison de Ti-

II. Part. K conderago

cônderago s'est repliée. Le Roi reçut la nouvelle de la prise de ce fort à Windfor, & Sa Maj. y a été complimentée hier par la noblesse & les ministres sur le succès de ses armes contre les Américains : les troupes qui y sont de garde, firent trois salves de mousqueterie, & il y eut des feux & des illuminations dans le bourg.

F R A N C E.

PARIS (le 31 Août.) Il vient de paroître un règlement pour fixer la compétence entre le grand-conseil & le parlement, sous le titre d'édit, portant règlement pour la jurisdiction des présidiaux. Il a été donné à Versailles au mois d'Août, enrégistré au parlement le 12, & contient 28 articles. En voici le préambule.

LOUIS, &c. " Les Rois, nos prédécesseurs, attentifs à perfectionner l'administration de la justice, ont cru, qu'il étoit de leur sagesse d'en rendre les formes moins dispendieuses & moins longues, à l'égard des affaires légères & d'un modique intérêt, ordinairement contestées entre des parties pauvres, & presque toujours susceptibles d'une décision facile. C'est dans cette vue qu'ils ont donné aux principaux baillages & sénéchaussées du royaume le pouvoir de juger, soit en dernier ressort, soit à la charge de l'appel, mais avec exécution provisoire de leurs jugemens, les contestations, qui n'excéderaient pas les sommes ou valeurs, déterminées par le premier & le second chef de l'édit des présidiaux. L'établissement de cet ordre de jurisdiction, si propre à abréger & à simplifier un grand nombre de contestations, ayant néanmoins donné naissance à de nouvelles difficultés, concernant la nature ou la valeur des objets susceptibles d'être jugés présidiallement, les loix, intervenues des

l'origine de cet établissement, ont déterminé des règles pour les évaluations, d'après lesquelles les objets contestés demeureroient sujets à la juridiction préfidiiale, & en même-tems ont déferé aux juges préfidiiaux eux-mêmes; à la charge de l'appel en nos cours, sous le ressort desquelles ils sont établis, le jugement de toutes contestations relatives à leur compétence. La nécessité de circonstances particulières, a depuis engagé le Roi Henri III. à attribuer en 1574 à son grand-conseil la connoissance des atteintes portées à la juridiction préfidiiale; & des loix postérieures ont plus distinctement déterminé l'objet de cette attribution, en chargeant le grand-conseil de juger les conflits entre les parlemens & les sièges préfidiiaux. Le compte que nous nous sommes fait rendre de l'exécution de ces différentes loix, nous a fait connoître, d'un côté, que le moyen extraordinaire, adopté en 1574 pour assurer le maintien de la juridiction préfidiiale contre la résistance, que quelques-unes de nos cours paroissent y opposer, n'est plus nécessaire, depuis qu'une expérience de deux siècles a pleinement établi l'utilité de la juridiction préfidiiale; de l'autre, que l'obligation, où sont nos sujets de venir des provinces, les plus éloignées de notre royaume, plaider en notre grand conseil, sur la compétence ou incompétence du préfidiial, relativement à l'affaire la plus légère, va directement contre le but de l'institution de la préfidiialité, & occasionne une surcharge excessive, au préjudice de nos sujets, par l'exécution même des dispositions qui tendoient à leur soulagement. Nous avons reconnu, d'une autre part, que le recours fréquent des préfidiiaux au grand-conseil contre les parlemens, leurs supérieurs légitimes & naturels, a l'inconvénient d'annoncer une contradiction qui n'existe plus, d'altérer la subordination, d'induire les préfidiiaux à de faux principes sur leur constitution, & d'exciter souvent des troubles & des débats fâcheux, que l'exercice de la juridiction préfidiiale, ramenée aux termes de son institution, n'occasionneroit point, & qui tournent au grand préjudice & de nos sujets & de l'administration de la jus-

tice. Entièrement occupé du bonheur de nos peuples, & pénétré des mêmes vûes, qui ont porté nos augustes prédécesseurs à instituer la présidialité, nous avons cru d'abord devoir rendre à cet établissement l'utilité, que le changement des valeurs numéraires & l'augmentation du commerce lui avoient fait perdre peu - à - peu; & nous avons, dans cette vûe, augmenté les sommes, dont les présidiaux ont droit de connoître au premier & au second chef de l'édit. Nous nous proposons maintenant de pourvoir aux difficultés, relatives à l'exercice de cette juridiction, en déterminant les objets de sa compétence d'une manière précise, & qui ne permette presque plus aucune incertitude. Nous regardons comme une partie du bienfait, dont nous voulons faire jouir nos peuples, la liberté, que nous croyons devoir leur laisser d'en user, ou de n'en pas user. Nous avons jugé, par les mêmes vûes, devoir supprimer absolument le second chef de l'édit, qui introduit, dans beaucoup de contestations, un degré de plus de juridiction, sans produire d'ailleurs des avantages, qui balancent cet inconvénient. Enfin, nous avons jugé à propos de rétablir, à l'égard des contestations sur la compétence présidiale, les règles primitives, portées par les édits de Janvier 1551, & de Mars de la même année, en ajoutant aux dispositions de ces loix les mesures les plus efficaces, pour que l'instruction & le jugement de ces contestations soient aussi sommaires & aussi peu dispendieux qu'il est possible, & qu'il ne puisse d'ailleurs être porté aucune atteinte à la compétence & au dernier ressort attribué aux présidiaux, & que nous maintiendrons de toute notre autorité. A CES CAUSES, &c ..

Le contenu de cet édit qui dépouille le grand - conseil d'une grande partie de la juridiction qu'il exerçoit, a causé une fermentation, qui s'est manifestée par l'arrête

suivant que cette compagnie a pris le 20 au matin.

Ce jour, les semestres assemblés, sur le compte rendu par Mrs. les commissaires, de l'examen par eux fait des édits du présent mois, étant, l'un enregistré au parlement le 12 dudit mois, & l'autre adressé au conseil, présenté le jour d'hier; la matière mise en délibération :

Le conseil considérant que ces deux édits tendent également à dénaturer sa constitution, à lui ôter la prérogative de cour souveraine qui lui est assurée par les loix les plus précises, à le transformer en simple commission, & en bureau extrajudiciaire : que le premier de ces édits, en dépouillant le conseil de la connoissance dont il jouissoit depuis plus de deux siècles, de la compétence des présidiaux, en l'attribuant aux parlemens, rend lesdites cours juges & parties dans leur propre cause, détruit la juridiction présidiale; & contre les intentions dudit seigneur Roi, prive les peuples des avantages qu'ils tiroient de ces tribunaux : que le conseil pénétré des marques de confiance dont ledit seigneur Roi veut bien l'honorer dans le second édit, ne se livreroit qu'au mouvement de la plus vive reconnoissance, s'il n'y trouvoit érigé en principe de législation, un système des plus dangereux, qui a été l'une des principales causes des troubles du précédent regne; & auquel ledit seigneur Roi avoit cru devoir opposer des barrières qui sont renversées par le dit système, qui donnant au parlement, une supériorité sans partage sur les baillages, les sénéchaussées & les présidiaux, & formant entre ces cours & ces tribunaux une chaîne indissoluble de pouvoir & de subordination, pourroit élever dans l'état, une puissance formidable contre l'autorité royale, & changer la plus belle monarchie du monde en une aristocratie tumultueuse : que la dégradation du conseil, les atteintes portées aux intérêts les plus chers des peuples, & les dangers qui menacent l'autorité dudit seigneur Roi, sont des objets

d'une trop haute importance, pour ne pas inviter tous les membres de la compagnie à venir délibérer sur lesdits édits, & aviser au parti qu'il y a à prendre : le conseil, les semestres assemblés, a arrêté que tous les membres du conseil, en quelques lieux qu'ils soient, seront convoqués pour se rendre au conseil, le mardi 9 Septembre prochain, à neuf heures du matin, auquel jour & heure l'assemblée a été continuée.

Un arrêt du conseil d'état du Roi, du 17 de ce mois, *qui convertit la ferme des postes en régie*, vient d'être publié. Dans le préambule il est dit entr'autres choses, "que S. M.,
 „ attentive aux plans de réforme & d'éco-
 „ nomie, nécessaires pour préserver ses peu-
 „ ples de nouveaux impôts, & pour se pro-
 „ curer le moien de les soulager, n'a pu
 „ voir sans étonnement les profits considé-
 „ rables, qu'avoit donnés la ferme des pos-
 „ tes, particulièrement dans les derniers
 „ tems „. On évalue dans le public ces profits à 400 mille livres par an pour chacun des fermiers. Lorsqu'il a été signifié à leur assemblée, que le Roi accordoit à fix d'entr'eux une somme de 180 mille livres pour être régisseurs, ils ont demandé que leur compagnie, composée de dix fermiers pour le nouveau bail, ne fût pas séparée, & qu'elle se chargeroit de la régie pour la même somme, qu'il avoit piû à Sa Majesté de fixer. L'on ne sçait si cette demande sera agréée. --- Le parlement a enrégistré une déclaration, qui autorise la ville de Paris à faire au nom du Roi, un emprunt de douze millions. --- On avoit forme jusqu'à présent plusieurs projets pour l'établissement d'un Lombard ou

Mont de piété : mais , comme ils ne ten-
doient qu'à corriger les excès énormes de
l'usure par un abus moindre , le gouverne-
ment a approuvé un autre plan , qui ne fera
pas le fruit d'une compagnie financière. Le
Roi , par un effet de sa bienfaisance pour
ses peuples , se chargera d'avancer les pre-
miers fonds ; & les profits , qui en doivent
résulter , seront entièrement consacrés à l'u-
sage des hôpitaux. Toute l'entreprise ne se
fait que par des motifs de charité , sous l'in-
spection immédiate de Mr. le lieutenant-
général de police.

Le parlement de Rouen a fait des repré-
sentations au Roi , sur ce que ses décrets ,
décernés contre des contrôleurs des vingtiè-
mes , ont été annullés par un arrêt du con-
seil d'état. L'enrégistrement de l'édit de pro-
rogation de ces droits aiant été fait avec la
clause , " qu'ils continueroient d'être perçus
" sur les mêmes rôles d'alors , & qu'il ne
" seroit point exigé de nouvelle déclaration
" de biens , ; c'est en conséquence que les
parlemens de Paris & de Rouen se sont op-
posés à des perquisitions , qu'ont voulu faire
des préposés à la recette , qui , de leur côté ,
assurent , que leur motif est uniquement de
faire une répartition plus juste parmi les con-
tribuables , & non de chercher à augmenter
la masse des impôts. --- La cause scandé-
leuse du sieur Guilbert de Préval , méde-
cin , qui dure depuis cinq à six ans * , a été
enfin jugée. Il demandoit de gros domma-
ges , intérêts , & à être lavé de toutes les

* 15. Mai ,
p. 147. ---
15. Juillet ,
p. 457.

inculpations dont ses confreres l'avoient noirci. Mr. Séguier avoit conclu à ce qu'il fût seulement interdit pendant quatre mois, & à ce qu'il fût fait une nouvelle épreuve de son remede *anti-vénérien* ; mais après un long délibéré sur le champ, la grand'chambre a rendu un arrêt qui confirme les décrets de la faculté de médecine, portant radiation du nom du sieur de Préal du catalogue des médecins. Ceux-ci soutenoient dans leurs requêtes que, par sa conduite, il avoit foulé aux pieds toutes les vertus qui donnent le premier droit à l'estime, à la confiance & par conséquent à la confraternité. Ils ont attesté aux magistrats que son remede n'étoit ni un préservatif, ni un curatif, ni encore moins un indicatif, & que ce remede confondu par l'usage, la distribution & le mystere qu'en fait son auteur, avec ceux des charlatans, n'est ni moins infidele, ni moins dangereux &c.

Les partisans des Américains continuent à nous donner les relations les plus brillantes des succès du général Washington, d'après lesquelles on seroit tenté de croire que le sort de l'Amérique est à-peu-près décidé. Mais l'on commence à se défier de toutes les lettres de Brest, de Bordeaux, de l'Orient &c. qui annoncent ces victoires, depuis que l'on s'est convaincu que les insurgens regardent comme un point de politique de déguiser leurs échecs, ou de grossir leurs avantages, pour soutenir nos bonnes dispositions en leur faveur. Ce qu'il y a de plus

singulier, c'est que nos François, qui sont en grand nombre dans ce pais-là, semblent avoir adopté les mêmes principes dans leurs récits, soit qu'on les induise eux-mêmes en erreur, soit que le desir de voir grossir leur nombre par de nouveaux émigrans, les excite à user de la même astuce (a). Les dernières nouvelles reçues par la voie d'Angleterre, qui paroissent certaines, détruisent absolument l'idée qu'on s'étoit faite des forces & des succès des rebelles; & la lettre du général américain Schuyler, publiée par ordre du congrès, confirme pleinement tout ce que l'on raconte des avantages des Anglois (b). Cependant on prétend

(a) On vient encore de nous porter des plaintes de ce que nous n'annonçons pas les victoires des colonies, dont toutes les gazettes rapportent les détails. A ces plaintes nous n'avons d'autres réponses à faire si-non que ces victoires sont imaginaires. Nous avons donné à cette matiere une attention tout-à-fait particuliere. Nous ne nous préferons à aucun Journaliste; mais nous consentons à être jugés par l'événement. On fait que les colonies étoient, il y a deux ans, maîtres de toute l'Amérique, il ne restoit aux Anglois que Quebec, que les révoltés assiégeoient. Depuis cette époque, ils ont reconquis tout le Canada, l'Isle des Etats, l'Isle Longue, la Nouvelle-Yorck. Rodt-Island &c; le moyen de concevoir que tout cela ait pu se faire par des gens constamment vaincus? L'autorité des faits valent bien celle des gazettes.

(b) Voici le contenu de cette lettre adressée au général Washington: "A Saraloga le 7 Juillet 1777. ---- Mon cher Monsieur. Peu après que j'eus

tend que nos colonies de la Martinique & de la Guadeloupe n'attendent que le moment pour faire cause commune avec les Américains du Nord , & que c'est là la seule

J'eus dépêché la lettre , que j'eus l'honneur d'adresser à Votre Excellence de Stillwater, je rencontrai le lieutenant-colonel Hay, lieutenant-quartier-maître-général, qui a été à Ticonderago : il m'informe, qu'il avoit été résolu Samedi (5. Juillet) de se retirer de Ticonderago & de Mont-Indépendance ; que Dimanche entre 2 & 3 heures du matin le général St. Clair, avec le reste des officiers-généraux & de l'armée, étoit sorti des lignes sur le Mont-Indépendance ; que le colonel Long, avec environ 600 hommes, s'étoit embarqué à bord d'un petit nombre de vaisseaux & de quelques bateaux ; qu'au moment d'arriver à Skenesborough, ces derniers avoient été atteints par les vaisseaux ennemis, à laquelle occasion nous avons perdu toutes nos munitions. Les troupes sous le colonel Long sont arrivées au fort Anne. Je n'ai pas encore appris, où le général St. Clair se trouve avec le gros du corps. Le colonel Hay pensoit, qu'il viendroit par le chemin de Skenesborough : si cela est, il rencontrera l'ennemi, qui a pris possession de cette place. Le capitaine Duntingmore, qui vient d'arriver ici, confirme le rapport du colonel Hay, à l'exception de ce qui regarde le général St. Clair, qui avoit appris devoir marcher par le district N°. 4. Ceci n'est pas apparent. J'ai dépêché un officier à la rencontre du général St. Clair, pour le prier de marcher par la route la plus courte vers le fort Edoard. Comme j'ai rapporté de mémoire ce que dessus, je puis avoir omis quelques circonstances ou mal compris d'autres. Il est impossible de dire, quel poste nous prendrons : cela dépend de la route, que l'ennemi voudra tenir.

Publié par ordre du congrès.

(Signé) CHARLES THOMSON, Secrétaire.

raison pour laquelle le gouvernement y fait passer des troupes. Les derniers arrêts contre les navires des insurgens (dern. Journ. p. 71) s'exécutent à la rigueur dans tous les ports du roïaume , & Mr. l'ambassadeur d'Angleterre en témoigné la plus grande satisfaction. On peut juger par là du degré de croïance que merite une certaine feuille étrangere qui assure que jamais les insurgens n'ont eu plus de liberté dans les ports de France. Le propriétaire de l'armateur , que commande le capitaine Cunningham , continue à être fort resserré à la Bastille (dern. Journ. p. 71.). Le gouvernement ne paroît nullement disposé à oublier que ledit armateur est sorti du port de Dunkerque , au mépris de la promesse donnée qu'à l'avenir il ne mettroit plus en mer. L'Espagne qui paroïssoit vouloir tenir ses ports ouverts aux insurgens , vient d'accéder aux arrangemens pris par la France contre eux. ---- On répand dans le public deux prétendues lettres de Mr. de la Fayette , écrites de Philadelphie , où on lui fait tenir les propos les plus étranges , entr'autres choses il s'applaudit *de ce qu'il n'entend plus parler des Rois*. Mais ces deux lettres ont été fabriquées à Paris , & tout le monde en reconnoit la supposition.

Il est arrivé à Versailles un courier avec l'agréable nouvelle , que le 19 la Reine des Deux-Sicules étoit heureusement accouchée d'un prince , qui a reçu les noms de François-Janvier-Joseph-Jean-Baptiste-Charles &c. &c.

--- Mad. la duchesse de Chartres est accouchée de deux princesses, qui sont mortes un peu après.

STRASBOURG (*le 21 Août.*) A la mort du maréchal de Saxe, son corps fut transporté en cette ville pour y recevoir les honneurs de la sépulture dans l'une des églises de la Confession d'Augsbourg. Il y arriva le 7 Février 1751, escorté par cent dragons de son régiment, aujourd'hui Schomberg. Le corps du maréchal de Saxe fut déposé dans l'église neuve pour y rester jusqu'à ce que le mausolée, dont le Roi avoit confié l'exécution au sieur Pigalle, fût achevé. En 1776 les marbres qui devoient composer ce monument arriverent à Strasbourg.

On s'occupa à les rassembler dans l'église de St. Thomas, où devoit être élevé le mausolée, & lorsque tout fut disposé pour la translation du corps du maréchal de Saxe dans le lieu de sa sépulture, le maréchal de Contades, commandant en Alsace, prit les ordres du Roi, & la cérémonie fut fixée au 20 de ce mois. Elle fut annoncée à la pointe du jour par un coup de canon, qui a été répété de demi - heure en demi - heure, jusqu'au moment de la translation. A huit heures du matin, des commissaires nommés par le magistrat se sont rendus à l'église neuve pour constater par un procès-verbal la translation du cercueil & du cœur du maréchal de Saxe, sur un lit de parade, dressé à cet effet à la porte de l'église. A trois heures après - midi, le maréchal de Contades se rendit dans une des salles de l'université

près de l'église neuve. Les corps qu'il avoit invités à l'accompagner s'y rassemblèrent, & ils y furent tous reçus par les comtes de Læwenhaupt, petits-neveux du maréchal de Saxe, qui formoient le deuil & qui étoient conduits par le prince de Rohan-Rochefort & par le baron de Wangen.

La garnison peu auparavant avoit pris les armes. Une partie avoit été placée dans les rues par lesquelles le convoi devoit passer pour y former une haie; le surplus des troupes étoit resté à ses drapeaux. Celles-ci, à trois heures, se mirent en colonne, & dirigeant leur marche vers l'église neuve, saluerent en défilant devant le lit de parade. Elles furent suivies du clergé luthérien, chantant des cantiques. Le cœur du maréchal de Saxe, sur un carreau de velours, porté par le baron de Gore, l'un des gentilshommes de la princesse Christine, abbesse de Remiremont, précédoit le cercueil, porté par douze dragons de Schomberg, & escorté par le reste du détachement. Le comte de Luface, le comte de Vaux, le comte de Waldner & le baron de Wurmser tenoient les coins du drap qui couvroit le cercueil, entouré par les officiers du régiment de Schomberg. Le maréchal de Contades marchoit après le deuil, & étoit suivi des corps qui avoient été invités. Le convoi arriva dans cet ordre à l'église de St. Thomas, décorée par les soins du magistrat de Strasbourg, avec tout le goût & toute la magnificence que permettoit la circonstance. L'entrée

trée du cercueil dans l'église fut annoncée par une salve de douze piéces de canon, & une décharge de la mousqueterie de la garnison. Pendant qu'on plaçoit le cercueil sur un catafalque préparé à cet effet; on exécuta une musique composée pour cette cérémonie; elle fut suivie d'un discours qui fut prononcé par le sieur Blesig, l'un des prédicateurs françois de la Confession d'Augsbourg, après lequel on descendit le cercueil & le cœur dans le caveau pratiqué sous le mausolée, ce qui fut annoncé par une seconde salve, suivie de l'exécution d'un autre morceau de musique; le tout fut terminé par une troisième salve.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 25 Août.) Mr. le duc d'Arenberg, chevalier de la toison d'or, Feldmaréchal des armées de Leurs Majestés Impériales & Royales Apostoliques &c., & Madame la duchesse d'Arenberg, née comtesse de la Mark, tinrent le 19 de ce mois sur les fonts de baptême, au nom de l'Impératrice-Reine, le fils aîné de Mr. le duc d'Ursel, maréchal héréditaire de Brabant, lieutenant-colonel du régiment de Clairfayt, & de la princesse d'Arenberg son épouse, né le 9 du même mois. --- Le même jour la princesse héréditaire d'Arenberg accoucha d'un fils, qui fut baptisé en son hôtel par le curé de la chapelle.

Son Altesse royale vient de décider que le collège des belles-lettres pour la province de Limbourg, seroit établi à Herve; & en conséquence le comité royal des études a déjà nommé des professeurs qui commenceront à y enseigner au mois d'Octobre --- On apprend de Louvain que Mr. François-Noël de France, natif de Liège, a été proclamé cette année premier de l'université

de Louvain avec les cérémonies ordinaires. Il étoit étudiant du college du Porc.

Il paroît une ordonnance du conseil des finances de Sa Maj. établi aux Pais-Bas, conçue en ces termes.

Ceux du conseil des domaines & finances de l'Impératrice douairiere & Reine Apost. , ont, pour & au nom de Sa Maj. , ordonné & statué, comme ils ordonnent & statuent par les présentes, les points & articles suivans.

ART. I. L'article quatrième de l'ordonnance du 23 Decembre 1776, par lequel l'exportation du froment par terre avoit été permise par les départemens de St. Nicolas, de Gand, de Bruges, de Courtray & d'Ypres ainsi que par les bureaux de Houtem, de Furnes & d'Adinkerque au département de Nieuport, sera tenu en suspens jusqu'à autre disposition; & en conséquence, la sortie du froment sera & demeurera provisionnellement défendue par terre dans lesdits bureaux & départemens; ainsi qu'elle est défendue par eau.

II. L'exportation du froment & du seigle y compris le metillon, qui a été permise par les articles 2e & 3e de l'ordonnance du 23 Decembre 1776, sera tenue en suspens jusqu'à autre disposition dans les départemens de Tournay, de Turnhout & d'Anvers; & l'exportation de ces especes de grains y demeurera provisionnellement défendue par terre, comme par eau.

III. L'exportation du froment sera & demeurera provisionnellement défendue par les départemens de Mons & de Chimay.

On continuera au surplus de se régler selon l'ordonnance du 23 Decembre 1776, & les dispositions antérieures y réclamées, pour autant qu'il n'y est point déroge par les présentes.

Ordonne le conseil a tous ceux qu'il appartiendra de se régler en conformité des présentes qui seront affichées aux lieux ordinaires des bureaux des droits d'entrée & de sortie, pour que personne ne puisse en pretexter ignorance.

Fait au conseil des domaines & finances de Sa Maj. tenu à Bruxelles le 2 Août 1777, signé, LE BARON DE CAZIER, J. DE WITT, G. BAUDIER.

AMSTERDAM (le 25 Août.) Il est entré depuis peu dans ce port un bâtiment hollandois venant de Lisbonne, & ayant à son bord quelques-uns des ex-Jésuites allemands, du nombre de ceux qui avoient été enfermés au fort St. Julien, & à qui la Reine de Portugal a permis de retourner dans leur patrie. Il y a entr'autres un pere Meisterburg qui va se rendre chez sa mere, qui vit encore, dans le pays de Treves, & qui croyoit ce fils mort depuis long tems. Plusieurs de nos négocians ont reçu avec beaucoup d'humanité ces infortunés, de qui on a appris qu'ils avoient laissé à Lisbonne un assez bon nombre de leur compatriotes, qui comptoient y*finir leurs jours sous la protection de l'auguste Souveraine de ce royaume.

M O R T S.

Charles-Guillaume de Dieskau, lieutenant-général au service du Roi de Prusse, chef & inspecteur-général du corps d'artillerie de campagne, des magasins & des écoles d'artillerie, chevalier de l'aigle-noir, est mort à Berlin le 14 Août, à l'âge de 77 ans. Il avoit servi depuis 1722 avec beaucoup de distinction, s'étant trouvé à onze campagnes, 10 batailles & 9 sièges, sans compter la campagne qu'il fit en 1738 comme volontaire contre les Turcs en Hongrie.

Le marquis de la Marke, lieutenant-général des armées du Roi catholique, & capitaine-général des royaumes de Valence & de Murcie, est mort à Valence, âgé de 85 ans.

Dans le dernier Journal, p. 12, l. dern. que Mr. Gibbon vient de traduire, lisez Mr. Gibbon, qu'on vient de traduire.